

Tulle, 7 mars 2024



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2024

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Bernard COMBES : « Bonsoir chers collègues. Merci d'être présents pour ce Conseil Municipal consacré, en partie, au Débat d'Orientations budgétaires.

Je vous invite à commencer tout de suite ce Conseil Municipal.

Il y a un sujet qui concernera la désignation du secrétaire de séance. Je pense que l'on va faire comme d'habitude et que l'on va désigner Clément VERGNE.

Ensuite, il y a l'approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal.

Est-ce qu'il appelle de votre part des observations ou des remarques sinon il est considéré comme adopté. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je voudrais, en préambule de ce Conseil Municipal, bien sûr associé à Raphaël CHAUMEIL, honorer la mémoire de Muriel GILET-BOUISSON qui est décédée récemment et qui a été conseillère municipale à plusieurs reprises à Tulle et qui était quelqu'un que tout le monde appréciait particulièrement pour ses qualités humaines, ses qualités de relations humaines et aussi, je dirais, de ce qu'elle a pu générer par son attitude vis-à-vis de chacun et de chacune.

On connaissait Muriel. Tout le monde l'appréciait sur le plan humain.

Nous étions, bien sûr, présents, un certain nombre d'entre nous le jour de ses obsèques et Raphaël CHAUMEIL a fait un discours. C'était tout à fait poignant et son témoignage post-mortem était très touchant aussi et très émouvant.

Je laisserai, bien sûr, Raphaël CHAUMEIL rajouter quelque chose s'il le souhaite avant que nous observions une minute de silence à sa mémoire.

Je pense beaucoup à ses parents et à sa fille. Ses parents sont effondrés.

On le voit quand on les rencontre aujourd'hui au quotidien. Cela fait énormément de peine de les voir comme ça.

Je pense que ceux qui les connaissent mesurent à quel point c'est très difficile pour eux de ressortir. »

Raphaël, vous avez la parole. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je vous remercie Monsieur le Maire de penser à Muriel en cet instant.

Nous avons tous été particulièrement touchés par cet hommage funèbre qui lui a été rendu, par cette parole ressuscitée, je dirais.

J'ai rarement vu quelqu'un qui anticipait autant ses obsèques et qui a été capable de nous parler par-delà la mort et c'était un moment très poignant, d'une très grande intensité et qui a touché beaucoup de monde parce que l'église était pleine et c'est quand même un signe tangible à Tulle, par-delà les opinions politiques, les sensibilités politiques.

Muriel incarnait une générosité en son rapport à l'autre.

Elle était solaire. Elle avait les premiers hâles de la ville au sortir du printemps.

Ce que je voudrais retenir surtout c'est que trop souvent on voit les élus municipaux comme encartés, investis, pétris par des idéologies. Muriel était, tout comme nous sommes certains, une femme de la classe moyenne. Elle n'avait pas de principes idéologiques à Droite ou à Gauche. Elle pensait qu'il fallait s'engager pour sa cité.

Elle ne faisait pas preuve de sectarisme.

C'était une femme qui était ouverte et qui était appréciée pour son ouverture.

Et ce que je devrais retenir c'est tous ces élus municipaux qui passent, pour certains, qui trépassent, qui marquent l'histoire de cette Ville par leur engagement, par le temps qu'ils y consacrent, par l'amour qu'ils donnent aux autres parce que je pense que pour Muriel on peut le dire, par l'amour de son prochain.

Je l'avais signifié lorsque je lui ai rendu hommage qu'elle allait nous manquer au repas des aînés où elle savait animer avec toute sa liesse ce moment de rencontre avec un quatrième âge.

Bien sûr que, ce soir, nous pensons à ses parents qui sont aveugles. Ils ont perdu une main. Ils ont perdu une voix et ils ont perdu un cœur. C'est un reversement générationnel qui me touche d'autant plus.

Je trouve que c'est un moment poignant et la collectivité se doit, de temps en temps, au-delà des adversités, des railleries, d'honorer les citoyens qui ont voulu être des serviteurs de leur commune tout simplement. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Muriel a fait partie du Conseil d'Administration du CCAS pendant plusieurs années et c'est vrai que, pour nous, c'était toujours extrêmement agréable de la voir dans ce Conseil d'Administration où elle était extrêmement fidèle avec toujours des questions, des remarques qui étaient à propos par rapport aux gens à qui on devait de la solidarité aussi.

Elle avait toujours cette attention aux autres et, effectivement, un engagement au-delà, comme l'a dit Raphaël, des partis.

Au Conseil d'Administration du CCAS, elle était vraiment avec nous et complètement partie prenante et toujours extrêmement dynamique, vivante et très agréable.

Nous, au sein de l'équipe du CCAS, gardons d'elle un excellent souvenir et nous avons été très touchés par son décès. Les membres du Conseil d'Administration qui ont pu la côtoyer ont aussi été très choqués par son départ si brutal parce que nous n'avions pas connaissance de sa maladie.

Je voulais aussi, au nom du CCAS, porter cette parole pour elle et nous pensons, effectivement, à ses parents que nous connaissons et à sa fille que nous connaissons moins.

C'est un peu l'envers de quelque chose de normal qui se passe. Donc pour Muriel on souhaite aussi avoir cette pensée. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup. Nous allons observer une minute de silence.

Une grosse bise à Muriel là où elle se trouve et une pensée à tous ces samedis matins où nous ne la trouverons plus, avec plaisir, comme avant au Lovy. »

Minute de silence

Monsieur Bernard COMBES : « Donc il n'y a pas que l'argent qui compte. Il y a l'argent qui se compte. Nous allons passer au Débat d'Orientations Budgétaires. Un grand classique.

On a eu une grande leçon en début de semaine avec le « grand argentier de l'Etat » Bruno LE MAIRE qui nous a expliqué que c'en était fini de « l'argent magique » et de la « pompe à fric ».

On va regarder si, de notre côté, on peut encore s'en sortir et pour cela on va donner la parole à Pascal CAVITTE, pour un exercice qu'il connaît, qu'il a déjà pratiqué et nous lui souhaitons tout simplement bonne chance parce que ce n'est jamais très compliqué mais il faut quand même avoir les grandes lignes en tête. »

AFFAIRES A DELIBERER

- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

1- Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur Pascal CAVITTE : « Merci Monsieur le Maire. Donc on peut ouvrir ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Vous avez reçu les documents qui sont très complets et je remercie, d'ores et déjà, les services d'avoir, comme d'habitude, produit un document qui est à la fois complet et qui est aussi explicatif et qui nous permet de ne rester que sur les grandes lignes puisque beaucoup ont été détaillées. Nous l'avons également étudié en profondeur lors de la Commission Ressources lundi dernier.

Le contexte, Monsieur le Maire vous l'avez rappelé, c'est celui de l'Etat qui nous donne des leçons.

Quand on dit l'Etat, bien sûr, je pense qu'il faut tout de suite lever l'hypothèque. Il ne s'agit pas du travail des fonctionnaires de l'Etat qui travaillent localement ici et avec lesquels on travaille bien et les uns et les autres dans nos différents services mais c'est bien l'Etat en général.

C'est rappelé dans le document, quand même le déficit public de l'Etat est de 4,3% du PIB et l'endettement est de 109% du PIB.

Alors on nous dit que la Dotation Globale de Fonctionnement va être assurée cette année. Certes, ça pourrait être pire comme nouvelle et on nous annonce même une augmentation au niveau national de 320 millions d'euros pour couvrir la Dotation de Solidarité Urbaine qui ne nous concerne pas mais la Dotation de Solidarité Rurale qui nous concerne.

En réalité dire que la DGF est maintenue c'est un demi-mensonge puisque finalement elle est en dessous de l'inflation et ce, depuis des années et, en valeur absolue, on peut dire qu'on perd de la dotation de l'Etat.

Ensuite, on nous dit qu'il n'y a pas de hausse des impôts. C'est une bonne nouvelle, en particulier pour les classes moyennes. C'est ce que nous a rappelé le Ministre.

C'est une bonne nouvelle pour les contribuables que nous sommes et que nous avons dans cette commune.

Simplement, je voudrais quand même vous rappeler qu'on nous a augmenté les bases de la Taxe Foncière. C'est une bonne nouvelle pour nos finances puisque cela nous a permis de récupérer 300 000 € au passage mais, en même temps, c'est une hausse des impôts déguisée.

Elle est doublement déguisée puisque qu'il y a beaucoup de Tullistes, même s'il y a beaucoup de pédagogie là-dessus, qui pensent que, finalement, c'est nous qui augmentons les impôts locaux.

Bien que nous allions encore le rappeler tout à l'heure dans le débat, nous ne touchons pas aux bases mais ce sont bien les bases qui sont augmentées par l'Etat et donc là aussi, on a plutôt une augmentation des impôts qui est déguisée.

Ensuite, on a des mesures sociales qui sont décidées par l'Etat qui sont des mesures sociales évidemment favorables aux agents et contre lesquelles nous ne pouvons rien dire : le point d'indice, la prime pour le pouvoir d'achat.

On en discute dans les instances de dialogue social. Simplement, ce sont des charges sur le budget de la collectivité qui ne sont, évidemment, pas compensées et pour lesquelles nous devons trouver des ressources.

A côté de ça, on a une série de transferts de compétences que nous vivons depuis des années et dont on parle beaucoup dans ce Conseil Municipal.

On nous transfère cette année la Police de la publicité. Elle va être compensée par la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) cette année. On ne sait pas ce qu'il en sera l'année prochaine mais on va se contenter de ça sur 2024.

Et puis, on a tous ces transferts déguisés dont on parle beaucoup, des missions régaliennes qui ne sont plus assurées. Je pense au Centre de Santé qu'on a été obligé de créer et pour lequel on a une aide de la CPAM mais c'est quand même 40 000 € du budget de la commune pour équilibrer ce budget.

Il y a la sécurité. On a embauché des fonctionnaires territoriaux pour assurer la sécurité qui n'est plus assurée par la Police Nationale.

Il y a la solidarité. On parle beaucoup du budget du CCAS et des agents du CCAS. Ça concerne plutôt le Département mais là aussi le Département n'est pas dans une situation brillante.

On ne va pouvoir continuer à assurer les missions qui, aujourd'hui, sont celles qui relèvent du Département.

Et puis aussi, vous savez et on en parle aussi régulièrement, on a une conjoncture très particulière depuis le COVID. Bien sûr, il y a cette explosion du coût de l'énergie que tout le

monde connaît à titre individuel. Vous l'avez peut-être vu dans les chiffres mais on a subi une hausse de 350 000 € pour l'électricité et de 135 000 € pour le gaz l'an dernier.

Avec tout cela nous avons trois problèmes principaux. Il y a la fluctuation des cours que nous vivons mais c'est plutôt moins mauvais que l'année dernière mais ça n'est pas réjouissant pour les années à venir.

Il y a aussi les aléas climatiques. Cette année on a eu la chance d'avoir un hiver qui n'a pas été trop rigoureux donc on a été relativement protégés par ça.

Et puis, on a aussi un problème structurel. On a un problème avec EDF qui ne nous envoie plus la facturation en temps et en heure ce qui fait qu'on n'arrive pas à savoir quel est le taux réel du MWh pour la collectivité en 2023.

Se rajoute à ça l'explosion des taux bancaires. On était à moitié moins il y a quatre ans.

Se rajoute aussi l'explosion des dépenses afférentes aux assurances.

Aujourd'hui il y a même des collectivités qui n'arrivent plus à être assurées.

Faut-il arrêter d'investir ? Vous l'avez vu dans cette orientation budgétaire.

Bien sûr que non. C'est rappelé d'ailleurs : 70% de l'investissement public est fait par les collectivités qui portent 10% de la dette, alors que l'Etat porte 80% de la dette publique et il ne porte que 10% de l'investissement public.

Heureusement qu'on continue à investir. La Ville, on en parle ici régulièrement, on va continuer à investir. Notre Ville doit continuer à s'embellir, les entreprises à travailler surtout qu'on est sur un territoire, ce territoire Limousin sur lequel l'investissement public a une part prédominante par rapport à l'investissement privé.

Donc ce qui est essentiel c'est de dégager de l'épargne nette et c'est ce que nous faisons depuis des années. Ça a, d'ailleurs, été remarqué par la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous rappelle que l'épargne nette c'est notre épargne totale moins le remboursement de la dette.

On est toujours autour d'un million d'euros sur 2023, ce qui nous permet de financer une partie de nos investissements. Le reste on le fait par l'emprunt.

On l'a dit, l'année dernière on a été obligés d'emprunter un peu plus par rapport aux investissements qu'on a menés sur ce mandat et qui sont le Musée et le réaménagement complet du haut du Trech. Donc, forcément ça fait un remboursement d'intérêts qui est supérieur.

Ce budget 2024 a été très difficile à monter, compte tenu de ce contexte.

Je voudrais quand même le rappeler, la Chambre Régionale des Comptes a souligné le sérieux depuis plusieurs années et la dynamique d'économies et de désendettement dans laquelle nous étions depuis 10 ans qui nous a permis d'absorber la crise sanitaire locale. On a fait du « quoi qu'il en coûte local » grâce à nos économies.

Cela a permis d'absorber les revalorisations de salaires et l'explosion du coût des fluides.

Aujourd'hui tout cela ne suffit plus malgré ce sérieux puisque ce que nous redoutons par-dessus tout c'est un effet ciseau c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement qui

progressent plus vite que les recettes de fonctionnement et forcément, en conséquence, une incapacité à financer notre investissement autrement que par de l'emprunt et on ne peut pas emprunter si on n'est pas capable d'assumer l'emprunt par des recettes de fonctionnement supérieures.

Donc en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous l'avez vu dans le document, on a prévu sur 2024 pour la première fois depuis très longtemps 11 millions d'euros sur la masse salariale de la collectivité. Ça ne veut pas dire qu'on paye beaucoup plus les gens mais ça veut dire que toutes ces mesures qui ont été prises aujourd'hui pèsent très lourdement sur le budget de la collectivité, sur le budget de fonctionnement global.

Je rappelle que cela résulte de l'augmentation du point d'indice, l'attribution de cinq points d'indice en plus pour tous les agents, la refonte de la grille des catégories C et B, la prime pouvoir d'achat.

Ce n'est pas une critique de ces mesures, bien évidemment, que je fais là mais je fais état simplement d'une inquiétude sur le fait qu'une collectivité comme la nôtre pourrait continuer à les financer.

Et puis des recettes de fonctionnement augmentant beaucoup moins vite que les dépenses, le risque c'est la dégradation de notre capacité d'auto-financement c'est à dire notre capacité à investir.

Le budget a été monté en tenant compte de ce contexte-là tout en continuant quand même à mener des investissements.

On a financé déjà les projets qui sont réalisés c'est à dire le Musée et le réaménagement complet des abords. Mais ce ne sont pas seulement les abords puisque c'est tout le haut du Trech qui va être réaménagé.

Et bien sûr il y a l'investissement. Je rappelle quand même que ce sont évidemment des équipements nouveaux mais c'est aussi le maintien de tout ce que nous avons c'est-à-dire les écoles, les projets environnementaux. Nous avons un Théâtre, un conservatoire, des locaux associatifs et les investissements c'est aussi le maintien de ces équipements.

Pour rentrer plus dans le détail, un petit mot sur le budget 2023, page 7 du document qui vous a été remis.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous les avons contenues à hauteur de ce qui était prévu ; donc un budget à hauteur de 18 051 000 € avec des charges à caractère général qui sont en dessous de ce que nous avons prévu ce qui nous permet d'avoir cet excédent permettant de limiter l'endettement pour financer les investissements et des charges de personnel qui, dès cette année, sont montées à 10 619 000 €.

Nous avons maintenu en 2023 les subventions aux associations. C'est un budget de 725 000 €. Et puis il y a les participations à toutes les structures que nous aidons telles que, bien sûr, la Caisse des Ecoles, la Restauration, le Centre de Santé, le CCAS avec une aide de 502 000 € pour ce dernier parce qu'on sait qu'il y a de très gros besoins.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 628 €. Là aussi, je voudrais féliciter les services parce que finalement malgré ces contextes qui sont difficiles, on parvient à faire des prévisions qui sont très proches du réalisé.

Aujourd'hui, le réalisé vous l'avez là mais on le votera lors du prochain Conseil Municipal.

Les impôts et taxes au chapitre 73 : la compensation de la Communauté d'Agglomération représente 4 700 000 €.

Il y a la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Il y a le FPIC qui est un mécanisme de péréquation intercommunale en fonction des charges de centralité qui sont assurées par les communes de l'Agglomération. On récupère 156 000 € pour la Ville.

Et puis en ce qui concerne la fiscalité locale, vous voyez le produit des impôts c'est 9 012 000 € avec des droits de mutation qui avaient beaucoup augmenté l'année précédente puisqu'il y a eu pas mal de ventes de biens.

Et puis, vous avez également les dotations de l'Etat qui s'élèvent, pour la totalité, à 3 348 000 €.

On a donc un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 3 708 000 € et, une fois qu'on a déduit la couverture de l'investissement, il nous reste un excédent final de 437 000 €. Nous sommes en dessous de ce que nous avons les années précédentes.

Sur l'investissement, vous l'avez page 10 du document, nous sommes à 9 303 000 € par rapport aux 13 000 000 € prévus.

Il y a 1 872 000 € de report sur 2024 représentant des travaux qui n'ont pas été réalisés et qui seront financés en 2024.

Bien sûr, la dépense principale c'est la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines dont les travaux s'achèvent.

Vous avez la liste à la page 10 de tous les investissements qui ont été réalisés en 2023. Je vais vite mais on pourra y revenir dans le débat si vous le souhaitez.

Concernant les recettes d'investissement, page 11, vous avez également un tableau. Nous sommes à 8 542 000 € avec un emprunt de 2 960 000 € et une épargne nette dégagée qui est à 1 228 575 € c'est-à-dire qu'on est toujours à des taux qui sont très satisfaisants.

Nous avons un encours de la dette qui est à 19 127 000 € c'est-à-dire qu'on a une capacité d'endettement qui se dégrade légèrement mais nous restons en dessous des six ans. Nous sommes à 5,74 années.

Voilà en ce qui concerne 2023. Sur les orientations budgétaires 2024, ça a fait l'objet d'une lettre de cadrage à tous les services de la collectivité qui « jouent le jeu », on peut le dire.

Il y avait une pratique dans tous les services de garder une petite « cagnotte » pour pouvoir faire face aux difficultés conjoncturelles qui peuvent arriver. Aujourd'hui ces « cagnottes » n'existent plus et donc chaque service gère chaque euro en fonction des besoins réels.

Page 13, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer autour de 21 080 000 €. Vous avez le tableau global à la page suivante.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on va avoir le produit d'une hausse de la fiscalité locale puisque, je le disais tout à l'heure, les bases de la Taxe Foncière ont augmenté l'an dernière de 7,1% et elles vont augmenter de 3,9%.

Cela va faire encore une augmentation d'impôt pour les contribuables et à Tulle c'est quelque chose de difficile parce que nous sommes au-dessus des taxes foncières appliquées dans les autres communes, pas parce que qu'on est plus riches mais parce qu'on a des charges de centralité qui sont très lourdes à supporter malgré le rééquilibrage qui est fait par l'Agglo.

Je rappelle que nous n'augmentons pas les taux d'impositions. La part communale n'augmente pas. Les taux sont maintenus avec un foncier bâti à 49.59 %, un foncier non bâti à 79.00 % et une taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 9.89 %.

Les recettes fiscales sont prévues en augmentation de 300 000 €. C'est l'augmentation de la fiscalité par l'Etat.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, sur le 011 – Charges à caractère général – on a une augmentation mathématique alors qu'on ne fait strictement rien. C'est l'augmentation des coûts des matières premières, de l'énergie qui se poursuit mais, en tout cas, qu'on anticipe.

Sur le 012 – Charges de personnel – On a une augmentation de 460 000 € sur la masse salariale prévue en 2024 par les mesures sociales, encore une fois dans l'intérêt des agents. C'est une augmentation de 3% par rapport au budget global de fonctionnement alors que les hausses de recettes fiscales vont nous apporter une augmentation de 1,6%.

Là aussi il y aura un manque à gagner qu'il faudra qu'on compense d'une manière ou d'une autre.

Sur les charges de gestion courante, globalement on reste au même stade. On a l'amortisseur électricité qui est toujours en place mais on l'a mis en suspens parce qu'on ne connaît pas bien les règles sur 2024. En fait, il y a un seuil de consommation de MWh qu'on ne connaît pas et si ce seuil était relevé à la hausse, on pourrait ne pas en bénéficier.

Pour revenir aux charges de personnel, on va être à 11 000 000 € pour la première fois. Je ne reprends pas les mesures sociales qui ont été mises en place par l'Etat.

Vous avez un état très détaillé du portrait des agents de la collectivité pages 17 et 18.

La collectivité compte 298 agents dont 21 agents au CCAS.

Il y a 122 agents sur la filière technique, 48 sur la filière administrative, 11 sur la filière médico-sociale, 7 sur la filière sportive, 33 sur la filière culturelle, 8 sur la filière animation et 4 sur la filière Police Municipale.

Il y a 137 femmes et 140 hommes.

On a une pyramide des catégories qui est très disproportionnée avec 75% d'agents de catégorie C, 17% de catégorie B et 9% de catégorie A.

Vous avez des tableaux très complets et je remercie, à cette occasion, le service des Ressources Humaines.

Juste un petit point là-dessus, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous avait demandé de mettre fin à la prime de fin d'année. On l'a intégrée à l'IFSE.

Vous avez également un point sur la NBI qui est attribuée aux agents qui ont des missions particulières et les heures supplémentaires, à hauteur de 6 678. C'est un peu moins que l'année dernière. Les deux tiers sont rémunérés et un tiers sont récupérées.

On a un plan de formation qui est très ambitieux et qui a été mis en place dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion. Je n'y reviens pas.

Je reviens sur le budget, page 25, Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Que faut-il retenir sur ces prévisions ?

Sur les subventions aux associations tullistes, on a prévu une baisse de 40 000 €. Cela ne veut pas dire que l'on va supprimer des subventions aux associations mais les différents pôles ont rationalisé les subventions. Il y a des choses que nous faisons mais on ne le fera plus et, en tout cas, on a conventionné avec toutes associations, comme la Chambre Régionale des Comptes nous l'a demandé.

502 000 € sont attribués au CCAS, 130 000 € à l'Ecole Sainte Marie, 273 000 € à l'Empreinte et 79 000 € au Coiroux.

On a une hausse, vous le voyez page 26, de l'endettement donc on a forcément une hausse des intérêts de l'emprunt puisqu'on a emprunté davantage cette année. Les intérêts d'emprunt grimpent de 620 000 €.

C'est lié, je le disais, à ce contexte exceptionnel de la construction de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines et des travaux de réaménagement du haut du Trech.

Sur les dépenses d'investissement on est, comme l'année dernière, à un taux exceptionnellement haut. On est autour de 13 000 000 € au total mais quand on dit 13 000 000 € ça ne veut pas dire qu'on investit cette somme. Il y a tout dedans : les reports de charges, etc,

On est plutôt autour de 5 000 000 €.

C'est l'aménagement des places Maschat Roosevelt, l'opération Cœur de Ville avec l'opération cinéma, un gros effort sur les travaux de voirie. Vous avez la liste à la page 27 du document.

Il y a également l'amélioration thermique du Centre Technique Municipal et puis la toiture, ça n'était pas attendu, de l'école Clément Chausson qu'il nous faut refaire cette année puisque ça fuit. Il y a également les aménagements aux abords de la Tour de Souilhac.

Vous avez le PPI, en annexe, qui vous est proposé. On ne va pas le détailler aujourd'hui mais on le fera parce que c'est un PPI qu'on va réaménager pour le Conseil Municipal du vote du Budget puisque les conseillers municipaux ont leur mot à dire sur ce PPI.

Sur l'emprunt, on est à 1 400 000 €, on est à 3 383 000 € de subventions prévues.

On a un autofinancement à 2 554 000 € sur l'année 2024. C'est un bon taux d'autofinancement. C'est pour ça qu'on ne peut pas faire « déraiper » les dépenses de fonctionnement.

C'est dû à l'excédent de fonctionnement de 2023 à hauteur de 1 838 000 €.

Vous avez à la page 51, l'Etat de la dette qui est très précis. La masse de la dette sur l'année 2023 provient aussi du fait qu'on a recapitalisé un emprunt « toxique » des années 2000 et qui nous a coûté 400 000 € cette année.

Nous sommes aujourd'hui avec, bien sûr des taux d'intérêt qui ont grimpé, avec un capital restant dû de 17 711 582 € et un taux moyen de 3,28%.

Vous voyez les banques, page 52, auprès desquelles nous empruntons, notamment la Caisse d'Epargne qui nous propose les taux les plus intéressants.

Je termine rapidement avec les budgets annexes.

En ce qui concerne le Budget Restauration, il a vécu l'explosion à la fois des coûts de l'énergie et aussi des matières premières alimentaires. Donc, évidemment, il y a une subvention Ville qui est importante. Elle est prévue à 291 000 € sur 2024.

En ce qui concerne le Budget Centre de Santé, nous avons toujours l'aide de la CPAM comme c'est un service qui fonctionne bien et avec beaucoup de monde et qui rend des services incommensurables. La participation de la Ville a été estimée à 30 000 € pour cette année.

Et il y a un service dont on a beaucoup parlé puisqu'il nous causait beaucoup de problèmes financiers, c'est celui du SPIC Parkings qui, désormais, est à l'équilibre en particulier grâce aux places qui ont été vendues et aux abonnements qui se sont multipliés ce qui fait que l'aménagement du parking Péri, de ce point de vue-là, est une bonne chose.

Je dirais, pour terminer, que nous avons essayé de monter un budget qui est sérieux, dans un contexte extrêmement compliqué, un contexte à la fois général et local extrêmement compliqué. C'est un budget qui est source de stress. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Pascal de nous avoir déstressés au fur et à mesure de ton exposé.

Je laisse la parole, bien évidemment, à toute personne qui es-qualité veut le faire, peut le faire.

Peut-être Raphaël CHAUMEIL au nom de l'Opposition mais pas seulement. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Un petit regard beaucoup moins technique. La « farandole » ne sera pas de la même nature.

C'est vrai, je me souviens dans les années 2000, on se gaussait de l'Italie BERLUSCONIENNE qui était à 110% de son PIB marquant notre morgue à maintenir la puissance publique.

Aujourd'hui, on est dans une situation beaucoup plus tendue et je comprends toute la délicatesse du propos de Monsieur CAVITTE. Quand je relisais ce Débat d'Orientations Budgétaires, je me disais « quel est le Jésuite qui a fait ce travail ? ».

Je pensais plutôt aux services mais il semblerait que ce soit vous Monsieur CAVITTE.

Sur les premières lignes, et j'invite tout le monde à revenir à la page 4 du document parce que c'est vraiment un moment de tout ce qu'on peut fournir en termes de discours

politique biaisé qui nous rappelle ce que fût notre dette, cette politique de désendettement qui a marqué la précédente mandature. Il faut honorer le choix qui avait été le vôtre de faire redescendre cette dette qui était à 26 000 000 € à 16 000 000 €.

Et n'oubliez pas Monsieur CAVITTE que nous craignons le jugement de la Chambre Régionale des Comptes et que la mise sous tutelle si nous ne faisons pas cet effort supplémentaire.

Il est évident que pendant les trois-quatre années de la dernière partie de la mandature, on a plutôt « appuyé sur les freins » parce qu'il y avait quand même un danger.

Alors la Chambre Régionale des Comptes fait une analyse en 2021 qui est reproduite ici en 2022 mais au moment où elle fait cette analyse, nous pouvons avancer que nous sommes dans le cercle vertueux du désendettement.

Entre temps, la Majorité a « cédé à ses démons » et elle est repartie dans une logique d'endettement que vous avez signalé à l'instant puisque nous sommes aujourd'hui à 19 000 000 €.

Je veux croire que cette période de 2023 a été des plus délicates parce qu'il y a bon nombre de paramètres qui sont tombés sur les collectivités et j'apprécie d'autant plus la deuxième formulation de la page 4, « des efforts de gestion antérieurs dynamités ».

Je pense que la métaphore était un peu forte.

Je crois qu'une collectivité est d'abord responsable de son passif, c'est-à-dire de sa gestion. N'oublions pas que nous avons trois mandatures Socialistes ici à Tulle et que cet état des lieux et cet état de fait sont liés aussi à un exercice, à une gestion.

Donc, cette gestion qui est, bien sûr, fragilisée par une politique nationale et il est évident qu'il y a bon nombre de paramètres que vous ne maîtrisez pas et que vous avez rappelés tout à l'heure qui sont liés aux charges de personnel, aux revalorisations successives.

Je crois que ce que l'on peut vous concéder c'est l'effort tangible que vous avez fait sur le nombre d'agents qui ne cesse de décroître au regard de ce qu'a été leur nombre dans les années précédentes.

Nous sommes à 298 agents et on était à 320 agents il y a quatre-cinq ans de cela. C'est un effort qui est tangible mais la difficulté aussi pour la collectivité c'est que cette contraction des possibles fait qu'on a des agents sur la commune qui, peut-être, parfois sont en tension aussi.

Il n'y a pas que le budget qui est en tension, ils sont peut-être eux aussi en tension dans leur exercice.

Il y a un paramètre, à mon sens, sur lequel la collectivité n'était pas aliénée. C'était l'anticipation d'une gestion de ses énergies.

Là, je crois qu'il y a une dimension qui n'a pas été prise en charge suffisamment tôt et Dieu sait si nous l'avons dit il y a des décennies de cela.

Le réseau de chaleur, on a aujourd'hui la réponse mais il arrive beaucoup trop tard. Les efforts qui ont été faits pour lutter contre les dépenses énergétiques n'ont pas été assez fournis par la collectivité.

Rappelez-vous, nous avons découvert ici que les écoles municipales n'avaient pas un élément thermostatique pour contrôler la chaleur. Donc, on avait une politique de la gestion de l'énergie par la fenêtre ouverte et ça vous en portez aussi la responsabilité.

Vous n'avez pas suffisamment anticipé.

Je me souviens, Monsieur le Maire, quand je vous avais interpellé sur un baril de pétrole qui était à 18 dollars et vous m'aviez dit « mais Monsieur CHAUMEIL, pourquoi voulez-vous qu'on investisse ? Pourquoi voulez-vous qu'on aille sur les réseaux de chaleur ? » à cette époque-là. L'énergie était trop peu chère.

J'ai de la mémoire Monsieur le Maire et c'est évident qu'aujourd'hui nous le payons durement.

Cela fait une décennie qu'Aurillac tourne et nous, nous aurions pu depuis une décennie tourner si nous avions anticipé ces aliénations qui sont indubitables aux collectivités parce que ce paramètre-là, on ne peut pas le conjuguer autrement qu'en chauffant nos administrés, qu'en leur proposant de l'électricité.

Vous avez fourni des efforts et puis, je crois qu'on doit, tout un chacun, reconnaître que la collectivité a fait des efforts réels.

Elle n'était plus du tout dans une logique dispendieuse mais parce qu'elle avait derrière une fêrue qui l'aurait tannée si toutefois elle était allée au-delà.

Donc, il y a eu un retour à un sérieux budgétaire qui se caractérise par des choix parce que là on voit bien que le budget de cette année et dépendant d'un grand « paquebot », on ne fait pas un Musée tous les cinquante ans à Tulle, et que vous êtes complètement aliénés à un choix politique qui a été le vôtre et qui a été porté par 2 600 Tullistes qui ont voté pour vous.

Maintenant ceux qui s'étonnent des sommes investies n'ont qu'à regarder ce qu'ils ont choisi dans les urnes.

On ne peut, nous, qu'accompagner la logique qui est la vôtre parce qu'il n'y a pas de moyens de la contrecarrer.

Bien sûr, vous avez cité mais je ne vais pas les reprendre parce que je vais rentrer dans le détail, je l'avais fait, et ça va être très fastidieux.

Il est évident que ce que les Tullistes vont comprendre ce soir, et vous l'avez dit Monsieur CAVITTE, c'est qu'en deux ans ils auront pris 11% de hausse d'impôts de taxes foncières.

Bien sûr que c'est ingrat pour vous parce que ça laisse supposer que c'est vous les responsables mais malheureusement c'est encore une variante qui va peser lourdement sur l'investissement qui se fait dans cette cité, sur sa capacité d'attractivité. C'est une cité qui est déjà particulièrement handicapée par la taxe foncière.

J'entends toutes les semaines des gens qui font le choix de partir de Tulle pour aller chercher ailleurs un tiers de la somme qui leur est demandée ici à Tulle pour des surfaces qui sont le triple ou le quadruple.

Voilà la réalité que nous devons affronter et qui s'accroît avec ces mesures gouvernementales.

Bien sûr ce sont aussi des respirations pour la collectivité parce que les 300 000 € que nous allons gagner vont nous permettre d'atténuer des charges mais malheureusement pour l'habitant Tulliste ne perçoit pas tout cela.

Et puis, je dirais beaucoup plus profondément dans l'analyse que portent nos concitoyens, que nous sommes capables tout un chacun d'écouter, ce sont les priorités qui ont été établies et qui conditionnent le budget ici que vous avez donné.

Les priorités pour les Tullistes sont visibles parce que le futur Musée tel qu'il est proposé et l'aménagement du haut du Trech, ils le voient comme une réalité.

Mais cette réalité est-ce qu'elle répond à leurs attentes ? Est-ce qu'elle répond à leurs priorités ?

Souvent il y a une disjonction entre la façon dont ils perçoivent la Ville et les potentialités supposées pour construire son attractivité que lui donne cette Majorité municipale. Et cette disjonction-là crée des énervements dans la population.

Je pense que le moment du DOB c'est aussi le moment de le signifier parce que nous sommes aussi les réceptacles de cette parole publique. Ils voient cette Ville se paupériser. Ils voient cette Ville qui s'étoffe de moins en moins dans une hétérogénéité des classes sociales, une Ville qui est en train de se scléroser.

Nous avons une baisse de la population de façon tangible sur les listes électorales. Nous atteignons 9 100 personnes. Je pense que nous perdons 150 personnes par rapport à l'année dernière.

Donc il y a quand même pour les Tullistes un sentiment d'une Ville qui fait des transitions mais est-ce que ce sont les transitions attendues ?

Je pense que le Musée, au-delà de ce que vous pouvez porter comme imaginaire, potentialités, n'est pas très bien saisi par les Tullistes. Ils ont le sentiment que c'est un équipement superfétatoire qui n'arrive pas dans le temps des réponses à donner à la cité et leur exaspération grandissante est aussi liée aux travaux qui se multiplient.

Je mêle énormément de paramètres mais c'est aussi le moment de l'aborder. Vous avez fait le choix d'interrompre un flux de 14 000 véhicules/jour sur la RN 120. C'est un choix désastreux.

Pour arriver ici j'ai mis une demi-heure. Il y avait deux kilomètres de bouchon. On aurait aimé que vous anticipiez avec un TUT, avec des parkings périphériques, ce que l'Agglo a porté pendant 15 ans et qu'elle a été incapable de construire aujourd'hui pour essayer de faire en sorte de résorber ce flux

Ce flux, il est là et il est constant. Il est gênant. Nous avons une section sur l'Avenue de Paris qui est digne d'une transamazonienne avec des usagers qui abîment leurs véhicules. J'ai eu un nombre important de doléances de véhicules qui ont été abîmés parce que les bas de caisse ont râpé.

Il y avait parfois des marches de 40 centimètres, même avec le 4x4 j'arrivais difficilement à passer.

La collectivité joue aussi son image, joue aussi sa vitrine. Elle joue aussi son sérieux et je crois que c'est particulièrement attentatoire pour l'exercice communautaire qui est perçu, bien sûr par les Tullistes dans un premier temps et par la première ceinture qui vient sur Tulle.

Je crois que ça n'a pas été bien jugulé. A votre décharge, j'admettrais que vous avez des conditions climatiques qui ont été particulièrement détestables.

Je croise de temps en temps les ouvriers qui sont sur le chantier. Ils travaillent dans des conditions de tension. Ils sont malmenés, se font insulter par les automobilistes.

Donc, je pense que ce soir aussi il faut donner une réponse en termes d'attente, une réponse en termes d'horizon. Vous avez fait un choix. Vous engagez une collectivité dans le Débat d'Orientations budgétaires. Vous avez des perspectives qui sont ouvertes.

Il faut rassurer les Tullistes. Il faut leur donner des échéances pour aller vers cet avenir radieux s'il existe. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « On ne peut que partager les difficultés de montage d'un budget puisqu'on les vit dans chaque projet que l'on mène. Ce sont des choses sur lesquelles on est ultra-attentifs.

Dans le propos qui vient d'être fait, il y a des choses qui reviennent régulièrement. Vous avez évoqué le réseau de chaleur.

Certes, il a mis du temps à arriver mais il arrive et puis il était quand même très conditionné par le fait de connecter des « gros clients » qui n'étaient pas prêts à être connectés il y a dix ans eu égard aux équipements qu'ils pouvaient avoir.

Certes, on aurait peut-être pu, je suis certain de ça, être un peu plus efficaces et accélérer sur le déploiement de ce type de dispositif mais avec ou sans un Hôpital et avec ou sans une Cité administrative, ce n'est pas le même réseau que l'on fait et aujourd'hui on a souhaité être dans un équipement très conséquent, très ambitieux et qui correspond aujourd'hui aux besoins réels et effectifs des partenaires et des futurs « clients » de ce réseau de chaleur.

Après, derrière ça, il y a une dimension qui n'était pas forcément entrée en ligne de compte il y a de nombreuses années, c'est aussi l'approvisionnement.

On parle, certes, de la production mais en amont, pour produire, pour faire de la chaleur il faut de la matière première. Je pense qu'une des composantes essentielles de ce projet -là, c'est de pouvoir garantir ou tout du moins d'essayer d'être créatifs et un peu novateurs sur ce qu'on va pouvoir amener en termes d'approvisionnement le plus local possible.

Cela fait partie des choses qui prennent du temps à mettre en place et quand on veut comme ça avoir un cercle le plus vertueux possible, il ne faut pas se mentir on est face à de gros changements d'usage, de gros changements de pensée et donc tout cela prend du temps.

Après, en ce qui concerne la partie des aménagements, je me répète à chaque fois mais en 2018 on rentre dans le programme « Cœur de Ville », on décide de se pencher sur une nouvelle page urbaine, on prend l'attache de bureaux d'études et de personnes dont c'est le « job » pour nous tracer un schéma directeur de la Ville de Tulle d'hier, d'aujourd'hui et surtout de demain. C'est une programmation qui va s'étalonner sur une dizaine d'années puisqu'on ne va pas refaire des pages urbaines tous les deux ans.

Derrière il y a une déclinaison opérationnelle de schémas directeurs qui s'opèrent avec le temps aussi que ça prend. Il y a des secteurs qui ont été déterminés comme étant prioritaires, le fait de vouloir finaliser aussi des projets parce que pendant la période de concertation qu'on a menée au début de cette programmation urbaine qui a duré un an et demi, on nous a aussi dit qu'à Tulle on ne savait pas finir les projets.

Je pense que c'était un peu vrai et on s'est aussi dit que dorénavant on souhaitait pouvoir les mener à bien jusqu'au bout de façon qualitative et c'est, je crois, ce qu'on a réussi à faire sur le quartier du Campus universitaire.

On raconte toujours un peu la même chanson négative. Je suis né là il y a presque cinquante ans maintenant. Il y avait dans le quartier de la « Manu » presque 2 000 salariés mais aujourd'hui dans ce quartier du Campus, quand on est dans une occupation pleine, je pense que l'on retrouve des niveaux d'occupation aussi élevé voire au-delà de 2 000 personnes lorsque les écoles sont toutes là, les usines tournent aussi.

Maintenant avec l'arrivée de l'Ecole d'Infirmières, on est sur un site industriel qui était une friche et qu'on a transformé en quartier de nouveau avec une dynamique pluridisciplinaire.

On a terminé, finalisé ce quartier-là et aujourd'hui on ne peut que se réjouir du résultat. J'y passe très souvent parce que j'ai quelques occupations à l'Hôtel d'entreprises et ce quartier revit à l'extérieur. Il est occupé, utilisé. Les gens s'en emparent et on retrouve une dynamique aussi de vie qu'on avait perdue avec une mixité d'activités, d'usages, de personnes qui sont, pour moi, ce qu'on doit pouvoir essayer de porter comme transitions dans les autres projets à mener.

Ensuite, une fois qu'on a eu fini ça, on est remonté un peu plus haut dans la Ville et vers le centre ancien où on sait qu'on a des gros enjeux sur la partie logements, commerces, partie espaces urbains, espaces publics. On s'est décidé à démarrer le chantier, la transition de ce quartier-là.

Ça va prendre du temps. Cela va prendre plusieurs années, il ne faut pas se mentir.

On ne voulait pas le faire dans cet ordre-là, on ne s'en est jamais caché mais aussi on est dépendant de partenaires.

On souhaitait d'abord livrer un parking en lieu et place de la CPAM, ça n'a pas été possible eu égard au projet de bâtiment qu'on a accompagné au quotidien, en permanence pour essayer de comprendre, essayer de faire en sorte d'adapter, nous aussi, notre cadence de travaux et nos montages financiers et aujourd'hui, ce travail qu'on a mené en collaboration avec les acteurs du quartier payent aussi sur des nouvelles dynamiques qui vont arriver parce qu'on a beau se dire aujourd'hui que c'est « le bazar », mais quand on casse, quand on transforme, qu'on redynamise, à un moment donné c'est effectivement « le bazar » et ça pose des difficultés en termes de circulation, en termes de déplacements, d'accès aux commerces.

Il y a des commerçants qui sont en difficulté, qui ont des baisses de chiffre d'affaires dans ce quartier-là. On est à leurs côtés et on essaye de les accompagner, de les écouter.

C'est une réalité, on le sait, mais on n'a rien sans rien et ça aussi, il faut, à un moment donné, se dire les choses.

Lorsqu'on décide de transformer ce quartier, on va raconter ce récit à nos partenaires, on se rend compte qu'il y a aussi une adhésion.

L'Hôpital se décide à entrer aussi en dynamique pour réfléchir à un futur dans son enceinte avec de nouveaux accès, avec de nouveaux usages et peut-être de nouveaux services, de nouvelles trames aussi de parcours de santé qui s'évaluent différemment d'hier. On est aussi sur ces changements-là. Il y aura peut-être des pôles de spécialités sur le département.

On ne fonctionnait pas comme ça avant et on fonctionnera comme ça demain mais il faut anticiper, accompagner. Il faut porter tout cela.

Aujourd'hui on est « focus » sur le Trech et demain on sera « focus » sur l'Avenue Victor Hugo avec des acquisitions dont on va parler ensuite.

On va être « focus » sur la transformation de l'ancien cinéma Le Palace. Cela prend du temps. On est aussi au travail permanent avec les gens qui veulent bien investir et accompagner la Ville.

Mais tout cela ne se fait pas sans tout ce travail préalable, sans ces diagnostics visant à demander « qu'est ce qui nous manque ? Qu'est-ce qu'on n'a pas ? Qu'est qu'il faut que l'on puisse retrouver ? »

Le bâtiment qui va être reconstruit Rue Jean Jaurès en est l'exemple frappant. On n'avait pas de structure permettant d'accueillir des apprentis en stage, des jeunes actifs ou des personnes qui sont comme ça sur du court terme. Nous n'avions pas ce produit-là.

Avenue Victor Hugo, à la place de l'ancien Cinéma le Palace, ça sera pareil.

Tout ça, ce sont des projets qui se construisent à long terme et qui ne sont pas sans perturber le quotidien des personnes et des Tullistes. On en a bien conscience mais après, on essaye de le faire, encore une fois, avec raison, avec dialogue.

On a systématiquement dans nos Cahiers des Charges un « pavé » communication et concertation avec les habitants qu'on partage ou qu'on délègue aux entreprises en charge des travaux.

C'est le cas actuellement sur quartier de l'Hôpital. Il y a quelqu'un qui est là tous les jours et qui est en lien permanent avec les riverains et les usagers. Donc on essaye de s'adapter, de réajuster.

La semaine dernière il y a eu un problème avec la Fibre et il a fallu faire en sorte de réparer. Ce sont des aléas qu'on essaye de prendre en charge « au fil de l'eau ».

On peut brosser un portrait négatif, voir le verre à moitié vide mais je n'ai pas envie de voir ce côté-là.

On n'est pas au « boulot » aux côtés des équipes de la collectivité tous les jours pour porter ça. Au contraire, on essaye de se projeter, de voir un peu loin, peut-être parfois avec beaucoup de naïveté, peut-être beaucoup d'utopie, mais c'est ce qui m'anime encore aujourd'hui et c'est ce qu'on essaye de faire transparaître dans les projets qu'on conduit, certes, avec des difficultés budgétaires, conjoncturelles mais on a aussi une capacité d'adaptation.

On a aussi des équipes qui sont dans cette dynamique-là de s'adapter aux situations au quotidien.

Je porte une attention particulière à tous ces sujets mais sachez que ce qu'on essaye d'opérer comme transformations c'est justement pour essayer de dupliquer ce que je vous racontais et que je vois vivre dans l'ancien quartier de la « Manu » qui, pour moi, est très symbolique et que je souhaiterais pouvoir répéter partout ailleurs dans la Ville au travers des supports et des futurs projets que l'on va amener pour la suite. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Fabrice.
D'autres interventions ? »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je voudrais rajouter par rapport à ce que dit Fabrice.

Il ne s'agit pas du Musée. Ce n'est pas ce que je vais défendre tout de suite mais je vais défendre le quartier du Trech. Je pense qu'on nous en aurait voulu si on n'avait pas pensé à réaménager ce quartier qui était en grosse difficulté.

C'est-à-dire que, par rapport au quartier de la Gare et par rapport à celui du Campus, je pense qu'il y avait une nécessité et que les Tullistes nous en auraient voulu si on n'avait pas pensé aussi à ce quartier et à le réaménager.

C'est vrai qu'elle est en travaux mais quand on voit la Place Maschat et ce que ça va donner avec des façades qu'on avait oublié de voir et qu'on redécouvre aujourd'hui, c'est vrai que c'est esthétique.

C'est vrai que cela ne va pas nourrir la population mais il n'empêche que je pense que les gens ont aussi besoin, peut-être que vous ne serez forcément pas d'accord, de voir que, non seulement leur vie peut s'améliorer, mais que l'endroit où ils vivent est aussi important.

Je pense qu'on nous en aurait voulu si on n'avait pas un peu réfléchi à ce quartier et je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Fabrice c'est-à-dire que quand on l'a voulu c'était aussi parce qu'on voyait qu'il y avait un côté de la Ville qui profitait et l'autre côté de la Ville qui ne profitait de rien et donc il fallait rééquilibrer cela.

Je pense qu'on l'a fait dans cette optique. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense que c'est juste de concevoir l'espace. »

Monsieur Jérémie NOVAIS : « Effectivement, les travaux posent toujours des difficultés. On creuse, on passe un réseau de chaleur mais après, pour ma part, je n'ai pas de retours. Je vous rassure cela revient vite quand quelqu'un abîme sa voiture, il se rapproche directement de l'assurance de la collectivité.

Si vous, Monsieur CHAUMEIL, votre véhicule touche, nous aurions eu, je pense, beaucoup de pare-chocs abîmés.

C'est vrai que cela tombe en même temps que l'Avenue de la Bastille. Cela fait trois ans que la Ville attend que le Syndicat du Puy des Fourches Vézère puisse voter aussi un budget et aussi intervenir pour faire le réseau d'eau.

Ça tombe mal et on en est conscients. On a des réunions toutes les semaines à ce sujet-là. On a commencé à stopper les travaux aussi parce que le Syndicat du Puy des Fourches Vézère continue à descendre et va en direction du Quai Baluze et donc là, on ne peut pas se permettre de bloquer des deux côtés.

Le problème c'est qu'il faut que les deux avancent. On a aussi l'Avenue de la Bastille qui sera reprise par le Département de la Corrèze. On a des « dead line » aussi, des budgets derrière.

Nous, de notre côté, on a fait le choix aussi de trouver des solutions pour garder la voie ouverte sur l'avenue Raymond Poincaré parce qu'on aurait pu opter pour la facilité en fermant tout mais derrière il y a de l'économie, il y a des livraisons, il y a un accès au Centre Hospitalier, il y a des services de secours.

On a en même temps un réseau de chaleur qui doit être passé. Ça tombe mal parce qu'il passe quasiment en plein milieu de la voie donc on a fait le choix de détruire aussi les trottoirs jusqu'au maximum pour qu'on puisse avoir un passage. Certes, on est d'accord c'est un chemin, mais c'est un passage de véhicules dans un sens.

Je vous assure qu'après il y aura un résultat, comme l'a dit Christiane. Ce sera une fierté parce que c'est un quartier qui va changer, qui va se renouveler.

On est dans les plannings. On aurait préféré avoir un parking. Derrière, il y avait le secteur économique qui avait cette crainte avant les travaux et maintenant, après une visite, une conférence de Presse, a été rassuré.

C'est vrai qu'il n'y en a pas cinquante mais il faut en prendre soin et on essaye de les suivre au quotidien. Il y avait une demande particulière d'un suivi des habitants et qui est prise en compte par la société qui a été sélectionnée. Honnêtement, cette société l'a fait correctement.

Nous n'avons pas de retours comme on pourrait l'avoir sur d'autres chantiers. Cela se passe bien.

Il y a des petits soucis. Nous sommes sur un quartier qui est ancien avec la Solane qui passe dessous, un réseau de gaz qui est trop haut par rapport aux réglementations, avec des câbles de fibre qui passaient à des endroits où ils n'auraient pas dû passer. Forcément le Centre Hospitalier en a fait les frais.

On a un réseau d'eau qui ne tient pas non plus lorsque les machines passent. C'est le quotidien des travaux. On en est conscients mais je peux vous dire qu'ils se passent plutôt bien mais cela engendre des difficultés.

Les ouvriers, je suis d'accord avec vous, ne travaillent pas dans les meilleures conditions possibles parce qu'on leur demande, par exemple, de laisser les secours passer. Ce n'est pas simple pour eux et ils ne passent pas, parfois, de très bons moments avec les automobilistes, je vous le confirme.

C'est une ville et la ville continue à vivre et on essaye de faire en sorte que tout se passe bien. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci. D'autres compléments d'information ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Une petite remarque.

Dans les projets urbains que vous avez portés, souvent vous dénonciez la minéralisation de l'espace public. Vous proposez Place Maschat une minéralisation totale avec un élément, pour moi, qui n'est pas suffisamment pris au sérieux et surtout vous n'apprenez pas de vos échecs.

Quand vous avez minéralisé la Place Berteaud, vous avez eu une grande difficulté en termes de gestion des précipitations ce qui fait que les premières précipitations ont toutes finies dans le Cloître.

Vous avez une surface qui est énorme sur la Place Maschat et une pente qui va vers les habitats. Nous avons, avec supposément le changement climatique, des épisodes cévenoles.

Je ne sais pas si vous avez vu le réceptacle de l'écoulement des eaux et ce qu'il est pour l'instant. Il est dérisoire.

Vous allez vous retrouver avec un flux d'eau qui va venir sur le bas des fondations des habitats et je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été appréhendé, pourquoi cela n'a pas été anticipé.

Il est tombé un mètre cinquante d'eau sur les hauteurs de Tulle, parce que c'est là que se fait le repérage de pluviométrie. L'année dernière cela représentait quarante centimètres depuis le début d'année.

On a des épisodes qui sont presque des épisodes tropicaux et vous imaginez ce que cela va faire sur cette surface de cette nature en termes d'écoulements.

Je ne saisis pas que vous ayez des réponses techniques qui soient aussi insuffisantes et qui n'anticipent pas les désagréments qui sont causés par ces aménagements. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai que vous avez raison parce que la Place Maschat c'est l'exemple type de la place herbeuse que nous avons transformée en place granitique. C'est vrai, vous avez raison, je n'avais pas pensé à ça. Je ne l'avais pas vu comme ça.

C'était une immense pelouse avant de plusieurs dizaines de mètres carrés avec des arbres et donc l'eau avait tendance effectivement à s'enfoncer assez facilement Place Maschat. J'en ai le souvenir aigu.

Soyez sérieux. Ce que nous avons fait Place Maschat a été fait avec des études techniques appropriées. Très sincèrement je ne suis pas spécialiste de cette matière donc je n'irai pas « faire le malin » là-dessus mais je pense que la pente n'a pas été modifiée ni changée parce qu'elle existait déjà et les écoulements d'eau se faisaient. Comment se faisaient-ils avant ? Quels étaient les problèmes des quelques magasins situés sur le bas de la Place côté rue Bonnelye ?

C'étaient des problématiques assez fréquentes d'inondations ou en tout cas de dégâts des eaux. Donc je pense que ça a été fait avec un esprit technique qui répond à ces besoins et à ces difficultés.

Cela étant, je comprends votre posture.

Il y avait du goudron sur cette place. A part les trous et nids de poule qu'on n'entretenait pas, il n'y avait pas de difficultés majeures sur cet endroit.

Monsieur CHAUMEIL, vous aimez votre Ville autant que nous, donc la question n'est pas de discuter la manière dont vous la voyez. Elle est complémentaire de la nôtre à bien des égards et si nous nous opposons et si nous trouvons des différences entre nous sur la manière de concevoir son évolution, j'entends très bien que vous puissiez avoir d'autres approches et que des Tullistes puissent aussi en avoir une autre. C'est l'esprit de démocratie qui doit souffler et, à certains moments, on peut faire d'autres choix et puis on en fait certains.

Je reviens sur les mandats dont j'ai été, avec les équipes qui m'ont fait confiance, le responsable. Nous avons fait ce que nous avions à faire et surtout nous avons dit ce que nous allions faire et nous avons fait ce que nous avons dit. A peu de choses près, je voudrais qu'on en reparle parce qu'effectivement on peut avoir une attitude et une lecture décliniste des sujets mais, c'est vrai vous avez raison, on peut en avoir une.

On pourrait la multiplier à beaucoup de villes du type de celle de Tulle et pour qui venait dans cette Ville il y a vingt ou trente ans, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup qui vous disent qu'elle a vraiment très mal évoluée ou alors je ne sais pas comment ils voient les choses, comment ils voient les façades de l'époque, comment ils voient les circulations, comment ils voient la place de la voiture donnée dans cette Ville.

Je voudrais juste rappeler quelques éléments. Ce n'est pas un « inventaire à la Prévert », mais je pense qu'à un moment donné les Tullistes savent aussi regarder.

En 2014, c'est près de 4 000 Tullistes qui avaient votés pour nous. En 2020, il y a eu le COVID et vous savez très bien ce qui s'est passé pour les électeurs mais la moyenne obtenue, en tout cas le score obtenu, ressemblait de toute façon à ce qu'il aurait été s'il y avait eu plus d'électeurs.

De toute façon, vous avez des pondérations, donc c'était 65% en 2014, 62% et quelques en 2020 et je ne sais pas ce que ça sera en 2026 parce que personne ne peut le savoir.

Il n'y a pas de raison qu'à ce moment-là, on ne puisse pas, projets contre projets, regarder les choses ensemble.

Ce que je voudrais demander c'est si le quartier de la Gare que vous avez connu il y a une dizaine d'années ou une quinzaine d'années, ressemble à celui d'aujourd'hui ?

Comment les gens le ressentent ? Comment les gens le vivent ?

Comment les gens vivent la Salle de l'Auzelou quand on l'a connue avec ses magnifiques lumières pendantes et les « bestioles » qui tombaient dans les assiettes des convives lors du repas des aînés ?

Comment vivent les Tullistes et les non-Tullistes qui vont au Stade Alexandre Cueille pour lequel on a dépensé plus de 2 000 000 € pour les tribunes, pour, avec l'Agglo, une piste d'athlétisme, un Club House ?

Que disent les footballeurs qui vont sur la pelouse synthétique de Pounot ? je ne sais pas.

Que disent les gens qui utilisent le Pôle Universitaire aujourd'hui ? Les élèves aides-soignants, les élèves infirmiers que disent-ils ? Les élèves professeurs que disent-ils de cet endroit et qu'était-il avant ? Je ne sais pas ce qu'ils disent.

Que disent les Tullistes qui n'avaient pas de médecin ? Environ 3 000 personnes aujourd'hui peuvent aller au Centre de Santé Municipal. Je ne sais pas ce qu'ils disent aujourd'hui.

Que disent les Tullistes de la Police Municipale et du Service du Domaine Public qui traitent leurs affaires au quotidien et les sécurisent dans leur quotidien aussi ? Je ne sais pas ce qu'ils disent mais pas forcément des mauvaises choses.

Que disent les Tullistes des médiateurs urbains que nous avons installés au CCAS et au SDP ?

Que disent les Tullistes ou les non-Tullistes qui utilisent la Scène Nationale qui remplit, vous le savez très bien, ses sièges à chaque spectacle avec des prix qui défient toute concurrence ? Je ne sais pas ce qu'ils disent mais en tout cas je les entends.

Que disent-ils des aménagements qui ont été réalisés entre l'Avenue Ventadour et le Quai Continsouza quand on avait des immeubles le long de la Corrèze, enchâssés qui étaient magnifiques !?

Que disent-ils de la renaturation finalement aujourd'hui ?

Que disent-ils du Parking Péri réhabilité. Je ne sais pas ce qu'ils en disent mais, en tout cas, ils l'utilisent.

Que disent-ils des projets de réhabilitations foncières majeures qu'on a pu entreprendre et qu'on entreprendra sur l'ancien cinéma, sur l'îlot « Maison » Rue Jean Jaurès ?

Que disent-ils du Centre Technique Municipal qui est à leur écoute et qui répond aussi aux besoins de nombreux Tullistes ?

Que disent-ils des centaines de logements qui ont été réhabilités même si tous ne le sont pas ?

Que disent-ils des 700 façades réalisées depuis une vingtaine d'années ?

Que disent-ils d'un réseau associatif extrêmement maillé, financé à hauteur de 700 000 € qui répond à beaucoup d'enjeux sociaux et sociétaux pour éviter l'isolement et le mal être ? Je ne sais pas.

Que disent-ils des huit ou neuf ronds-points qu'on a réalisés depuis quelques années et qui répondent aussi aux difficultés de circulation ?

Que disent-ils du désendettement de près de 8 000 000 € malgré des dizaines et des dizaines de millions d'investissement pour réaliser des projets ?

Que disent-ils de ce haut du Trech qu'ils verront demain de la Place Roosevelt à la Place Maschat ?

Que diront-ils du Musée qui va ouvrir prochainement et qui est un outil formidable de rayonnement d'une cité qui n'avait pas beaucoup d'identité jusque-là à défendre parce que perdue dans une diagonale du vide que tout le monde condamne aujourd'hui ? Je ne sais pas ce qu'ils en diront.

Que disent-ils du futur siège de la CPAM quand 250 agents pourront travailler ? Cinquante de plus qu'aujourd'hui même si, effectivement, le futur parking n'a pas trouvé sa place immédiatement comme je l'espérais.

Que disent-ils d'un Hôpital défendu et protégé avec bientôt un SEGUR de l'immobilier, un nouveau super directeur qui va effectuer un travail de cohésion de l'ensemble de ce territoire en termes d'Hôpital public ? Je ne sais pas ce qu'ils en disent.

Que disent-ils de l'Agglo qui apporte des réponses avec ses compétences dans tous les secteurs de la Ville de Tulle : la petite enfance, la voirie, les transports scolaires et non scolaires ? Je ne sais pas ce qu'ils en disent.

J'entends aussi des choses comme vous. Je n'entends pas que des critiques mais j'entends aussi des critiques, bien évidemment.

Aujourd'hui, on fait un petit peu, c'est vrai, la queue pour rentrer dans Tulle. C'est vrai. Ce chantier-là c'est le Syndicat du Puy des Fourches Vézère qui l'a voulu et c'est pour aussi installer un réseau de chaleur. Il faut bien qu'on effectue le travail.

A un moment donné quand il fallut faire le raccordement avec la Vézère qui a coûté 25 000 000 € et où personne ne voulait aller, on risquait la pénurie tous les jours.

Est-ce que les Tullistes se rendent, pendant l'été, avec leurs bouteilles auprès des citernes ? Non, ils ne s'y rendent pas.

Quand ils ouvrent le robinet, ils ont de l'eau. Il y a des tas d'endroits, notamment en Xaintrie, où, quand ils ouvrent le robinet, ils n'ont pas d'eau.

Donc c'est bien qu'il s'est passé des choses.

Gouverner c'est prévoir et essayer de faire pour le mieux.

Donc ce que je voulais dire c'est que c'est un débat. Vous avez apporté des éléments que je reçois parfaitement et avec mon équipe aussi parce que vous avez votre vision et elle n'est pas désincarnée. Vous dites des choses qui sont parfois parfaitement fondées à être dites et à être échangées avec nous.

Ce que je vous dis, c'est que nous essayons de faire vraiment beaucoup et pour le mieux. On est avec un niveau de contraintes que personne n'a connu avant.

Les 28 000 000 € de dette, ce n'est pas nous. Ce n'est pas les trois derniers mandats. Je n'ai pas dit que les autres n'avaient rien fait. S'il y avait de la dette, c'est qu'il y avait de l'activité. Il y avait des choses à faire.

Ce que je constate aujourd'hui c'est que les impôts sont élevés à Tulle.

Si vous achetez un immeuble dans une commune de l'Agglomération, vous le paierez, certes, moins cher et en tant que propriétaire vous paierez moins d'impôts mais il faudra le louer. Il faut que les logements soient habités.

Les gens font le choix de la Ville de Tulle ou pas mais ce qu'on sait c'est qu'ils y viennent et reviennent par milliers tous les jours. Je peux vous dire qu'on s'en félicite et les uns et les autres et à commencer par les agents économiques de cette Ville. Cela représente environ plus de 13 000 personnes tous les jours.

Ils rentrent difficilement de ce côté-là en ce moment et ce, pour environ quinze jours.

Je sais que pendant quinze jours, je ne vais pas fréquenter les réseaux sociaux et voilà, quand le Musée sera ouvert, il y aura ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

Ce sera trop d'agent. Ce sera trop beau, ce ne sera pas assez beau. Ce sera trop cher.

On verra. C'est à la fin de la foire qu'on compte !

En tout cas, ce que je peux vous dire quand vous y serez allé parce que dans pas longtemps vous irez comme nous tous, vous me direz réellement ce que vous avez au fond du cœur et au fond des yeux quand vous verrez cet équipement. Vous me direz si ces 2 000 000 € à la charge des Tullistes sur 25 ou 30 ans, ça n'en valait pas la peine.

A partir de ce moment-là, on en reparlera et je veux bien « battre ma coulpe » si c'est nécessaire.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires nous en prenons acte.

Est-ce qu'il y a d'autres apports ?

Merci en tout cas, Monsieur CHAUMEIL, de ce que vous nous avez dit parce qu'on s'en servira aussi pour corriger les difficultés que les Tullistes et les non-Tullistes rencontrent. Soyez-en assuré.

L'autre jour j'allais rentrer dans un magasin, avenue Alsace Lorraine, et j'ai vu un monsieur qui arrivait dans un véhicule utilitaire et qui, visiblement, avait peut-être dû passer par l'avenue de la Bastille, je suppose, vu l'état dans lequel je l'ai trouvé.

Donc il a roulé très vite jusqu'à moi, a freiné brutalement à ma hauteur, a baissé sa vitre et m'a parlé franchement, très franchement, très crument.

Donc, j'ai continué ma route parce que je pensais que ce n'était pas à moi qu'il s'adressait, pas avec des mots comme ça.

Et puis finalement, je me suis retourné vers lui et lui ai dit « Bonjour Monsieur » et là il me répond « Et en plus t'es content de ta Ville ! ».

J'ai dit « Oui, je suis content de la Ville. Bonne journée. »

Ça peut arriver des choses comme ça. Ça arrive au marché et il faut entendre.

Je suis prêt à entendre ce que disent les gens parce qu'il y a toujours un fond de vérité parfois.

Il y a de la colère qui se porte sur vous parce que vous êtes « aux affaires ». Vous le savez bien et puis justement quand on n'est pas « aux affaires, on peut entendre aussi l'autre côté des choses. C'est facile et ça se comprend très bien.

Il faut entendre et il faut aussi expliquer. Vous avez un devoir d'explication, vous comme moi, en disant « Ecoutez, ils ont fait des choix. On pourrait les discuter et j'en ferais d'autres si j'étais « aux affaires » mais bon, c'est quand même pour le bien de Tulle finalement qu'on essaye de le faire ».

Qui peut imaginer qu'on veuille enfoncer cette Ville ? Franchement, vous savez bien que non ! »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous accepterez, Monsieur le Maire, au regard de ces 18 ans de compagnonnage que nous avons pu être dans des adversités mais jamais dans des manipulations. »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui et je vous reconnais de grandes qualités.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous avez eu suffisamment de situations difficiles qu'on aurait pu utiliser et on a toujours été vertueux. »

Monsieur Bernard COMBES : « Bien sûr, comme toujours. Mais je pense que c'est la démocratie qui est à ce prix. Vous le savez bien Monsieur CHAUMEIL.

Nous allons désormais passer aux délibérations suivantes. »

ACTÉ

2- Adhésion, au titre de l'année 2024, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :

a- ADIAJ : 30 €

Il s'agit de l'Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique qui propose des formations dont peuvent bénéficier les agents municipaux.

b- AGORES : 100 €

Agores est l'association nationale de la restauration collective. Elle œuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique. Elle contribue également à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration collective auprès de ses partenaires publics et privés.

c- ATMO : 1 776,54 €

Cette association, à but non lucratif, a pour vocation la gestion de la qualité de l'air en Limousin. Elle étudie et surveille l'air tout au long de l'année grâce à des moyens techniques et scientifiques élaborés.

En cas de pics de pollution, elle déclenche une procédure d'information et de recommandation qu'elle diffuse aux interlocuteurs locaux, aux industriels et au grand public.

Elle peut également venir, à la demande, effectuer des prélèvements d'air et en mesurer la qualité sur un site industriel ou une nouvelle installation qui pourrait modifier la qualité de l'air.

d- CPTS Cœur de Corrèze : 10 €

Afin de répondre aux enjeux d'accès aux soins et de qualité des prises en charge, les professionnels de santé ont souhaité organiser à l'échelle du territoire une réponse collective et coordonnée aux besoins de santé de la population au sein d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Le territoire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé comprend les communes de : Albussac, Aubazine, Chameyrat, Chanac les Mines, Cornil, Espagnac, Favars, Forgès, Ladignac sur Rondelles, Lagarde marc la Tour, Laguenne sur Avalouze, le Chastang, les Angles, Pandrignes, Sainte Fortunade, Saint Germain les Vergnes, Saint Hilaire Peyroux, Saint Mexant, Saint Paul et Tulle.

Cette association a pour objet, sur le territoire de santé, par l'intermédiaire de l'action des membres actifs et avec le soutien de ses membres partenaires :

- d'accompagner le développement de l'exercice coordonné des acteurs de santé au niveau du Territoire, de favoriser les relations interprofessionnelles et de faire de la CPTS un lieu d'accueil et de formation pour les nouvelles générations ;
- de contribuer, en complémentarité avec les structures de proximité existantes, à la mise en œuvre du projet de santé de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- d'organiser à ce titre une réponse aux besoins de santé sur le Territoire
- d'améliorer l'offre de soins de proximité par la structuration de l'exercice coordonné des acteurs de soins médicaux et sociaux sur le Territoire
- d'améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène
- de favoriser l'égal accès à la santé ainsi que la qualité et l'efficacité des soins au sein du Territoire
- d'organiser les modalités de fonctionnement entre les membres de l'Association,
- de proposer et réaliser des actions tendant à la formation des acteurs du dispositif CPTS
- de pourvoir au financement du dispositif CPTS

e- La Corrèze en Famille : 100 €

En 2024, le Pôle Musées de la Ville de Tulle souhaite s'inscrire à nouveau dans le dispositif « La Corrèze en famille » mis en place par l'Agence de développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze afin de recenser les propositions d'activités et de visites pour les familles accompagnées d'enfants. Depuis 2020, le réseau s'est ouvert également aux

scolaires (primaires) et s'est fait ainsi le relais des activités pédagogiques proposées par les partenaires.

L'objectif de ce dispositif est de recenser, tout au long de l'année, l'offre d'activités pour les scolaires et pour les familles avec enfants, destinées aussi bien à un public local que touristique. Elle est développée notamment via une communication importante (guide des animations, site internet mis à jour régulièrement, réseaux sociaux, affichage, presse...) mettant en avant les actions des 60 partenaires sur le territoire. Pour les musées de la ville de Tulle, il est important que l'offre d'activités en direction des familles et des scolaires figure dans ce dispositif.

f- Conservatoires de France : 131 €

Conservatoires de France est une association regroupant des établissements d'enseignement artistique proposant un espace de débats et d'échanges sur les questions d'actualité.

g- Association Rail Aquitaine Est : 1 000 €

L'association Rail Aquitaine Est a pour but de défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel et des dessertes, de la ligne ferroviaire Bordeaux - Périgueux - Brive - Tulle, avec l'ambition de réduire les temps de trajet entre ces villes.

h- Conseil National des villes et villages fleuris : 350 €

Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français.

Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

APPROUVE à l'unanimité

3- Demande de subvention à l'ANAH pour le financement du poste de chef de projet recruté dans le cadre du programme action cœur de ville

Le 14 décembre 2017, lors de la seconde conférence nationale des territoires, le Premier Ministre a annoncé l'engagement du programme « Action Cœur de Ville », démarche en faveur des villes dites « moyennes ».

Le dispositif « Action Cœur de Ville » s'adresse à des villes occupant des fonctions de centralité dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire : marché local de l'habitat inadapté, dégradation du bâti, vacance des commerces, ...

Il s'adresse aux communes qui expriment leur intérêt à l'intégrer, en accord avec l'intercommunalité. Ces dernières doivent formuler une stratégie globale et partagée du développement de la centralité de l'agglomération.

Le projet global visant à traiter des problématiques essentielles à la revitalisation des centres-villes doit être décliné dans le diagnostic et le projet global de redynamisation selon des axes thématiques :

-Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

-Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

-Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions

-Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine

-Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements, aux services publics, à l’offre culturelle et de loisirs

Des sujets transversaux doivent être intégrés dans tous les projets : l’innovation, le numérique et l’animation des centres-villes.

Ce dispositif s’inscrit dans une démarche concertée mobilisant divers acteurs.

Par délibération du 14 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Tulle a confirmé la volonté de la commune d’intégrer le programme « Action Cœur de Ville », de participer avec Tulle Agglo aux travaux qui permettront de définir les contours du projet nécessaire à la revitalisation du territoire.

Le 27 mars 2018, le Ministère de la Cohésion des Territoires a présenté la liste des 222 villes retenues dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la Ville de Tulle figurant sur cette liste.

Le 28 septembre 2018, la signature de la convention cadre pluriannuelle officialise l’engagement de la Ville de Tulle dans le programme Action Cœur de Ville.

Le 22 décembre 2023, l’avenant 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026.

La réflexion à mener et la mise en œuvre du programme sont confiées à un directeur de projet. La dépense afférente à ce poste peut être financée pour partie par l’ANAH (50% du salaire net) et ce à condition que le poste soit confié à un agent contractuel.

Dans ce contexte, un chargé de mission (agent de catégorie A) a été recruté dans le cadre de l’article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une période de trois ans à compter du 20 août 2021, à temps complet.

Il est donc demandé au conseil municipal de solliciter une subvention de l’ANAH, au titre de l’année 2024, pour financer le poste de chef de projet recruté dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et d’autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.

APPROUVE à l’unanimité

-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME-

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

4- Abrogation de la délibération du 12 décembre 2023 relative à la cession d'un bien – ancien cinéma Le Palace - par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine à ENEAL- Validation du prix de cession par la commune de Tulle suite à la modification de ce dernier

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023, la Ville de Tulle a autorisé l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à céder au bailleur social ENEAL l'ancien cinéma Le Palace pour le montant d'1€.

La vente de ce bien pour une valeur d'1 € implique cependant le paiement d'une TVA. L'EPFNA a donc proposé à ENEAL d'acquérir le bien pour un montant de 1 000 € pour éviter que l'opération soit impactée par une TVA, offre qui a été acceptée par ces derniers.

L'EPFNA, propriétaire du bien, sollicite par conséquent la validation de ce prix de cession à la commune de Tulle, un compromis de vente entre ces derniers et ENEAL devant être conclu avant le 31 janvier 2024.

Pour rappel, la Ville de Tulle reste redevable auprès de l'EPFNA du prix d'acquisition mais celle-ci compte, eu égard au projet d'ENEAL (20 logements sociaux), solliciter une minoration du coût dont la valeur sera définie ultérieurement.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'abroger la délibération n° 2 du 12 décembre 2023 relative à la cession d'un bien – ancien cinéma Le Palace – par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine à ENEAL – Validation du prix de cession à valider par la commune de Tulle**
- de valider la modification du prix de cession de l'ancien cinéma Le Palace**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la validation du prix de cession.**

APPROUVE à l'unanimité

5-Désaffectation et déclassement de l'Ecole de la Fageardie

Par délibération en date du 10 avril 2008, la Ville de Tulle a décidé de supprimer l'école de la Fageardie. Depuis, les locaux sont occupés par des associations.

Par délibération en date du 27 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de désaffectation.

Aussi, le Préfet a été sollicité et, par courrier du 25 janvier 2024 (voir annexe), il a indiqué ne pas s'opposer à la désaffectation.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la désaffectation de l'ancienne école de la Fageardie**

- **d'approuver le déclassement de ce site scolaire**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous documents s'y rapportant**

APPROUVE à l'unanimité

6-Désaffectation et déclassement de l'Ecole d'Alverge

Depuis de nombreuses années, l'école d'Alverge n'est plus utilisée à des fins d'enseignement.

Par délibération en date du 12 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de désaffectation.

Suite à la mise en vente du bien, la Ville de Tulle a reçu une offre par Monsieur KERZAZI dont le projet est de transformer les locaux en habitation. Cette cession fera l'objet d'une autre délibération.

La procédure de désaffectation et de déclassement a été reprise et Monsieur le Préfet a été sollicité. Par courrier en date du 25 janvier 2024 (voir annexe), Monsieur le Préfet a indiqué ne pas s'opposer à la désaffectation.

Afin de constituer le dossier auprès du notaire pour la signature du compromis de vente puis de l'acte authentique, il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la désaffectation de l'ancienne école d'Alverge**
- **d'approuver le déclassement de l'ancienne école d'Alverge**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous documents s'y rapportant**

APPROUVE à l'unanimité

7-Cession de l'ancienne Ecole d'Alverge

Monsieur KERZAZI, investisseur à Tulle, souhaite acquérir l'ancienne école d'Alverge, située au 53, rue Louis Mie (parcelle AY 146 - voir plan cadastral joint) pour y créer des logements de standing.

Le bien a été estimé à 105 000 € en février 2019. Cette estimation a été réactualisée en novembre 2022 au prix de 94 000 €. (Voir estimations jointes)

Monsieur KERZAZI avait fait une offre au prix de 80 000 €, pour un projet de création de micro-crèche et logements. Le Conseil Municipal avait approuvé la cession lors du conseil municipal du 28 juin 2023.

Depuis, Monsieur KERZAZI est revenu sur sa proposition compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêts et du coût des matériaux. Son projet immobilier a été revu également pour la création de logements uniquement.

Aussi, Monsieur KERZAZI a rédigé une nouvelle offre écrite au prix de 70 000 € (voir courrier ci-joint).

Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge du demandeur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de valider le prix de cession du bien**
- **d'autoriser la cession de ce bien pour le projet de Monsieur KERZAZI**
- **d'inclure des conditions suspensives à savoir l'obtention des autorisations de travaux avant signature de l'acte définitif. Si aucune demande de travaux n'a été déposée dans un délai de 2 mois après la signature du compromis, la vente sera réputée caduque. Monsieur KERZAZI doit également s'engager à commencer les travaux avant le 1er janvier 2025.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Pourquoi cette clause particulière des deux mois ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « C'est pour éviter de « traîner » avec des gens qui ne font pas ce qu'ils disent et donc on met une clause de suspension au cas où ça lui viendrait à l'esprit de ne pas faire les travaux afin qu'à ce moment-là on puisse entendre une autre acquisition ou un transfert vers un autre projet. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il faut reconnaître que c'est bien qu'il l'achète. S'il commence les travaux dans les deux mois, ça sera très bien.

Il y a eu plusieurs moments sur le site de l'Alverge avec plusieurs projets qui n'ont pas aboutis, notamment, une Maison de famille pour en faire une résidence pour séniors.

Il y a eu quelqu'un qui voulait faire 9 logements.

On a eu la SEM TERRITOIRES qui s'était prononcée sur une rénovation et maintenant nous avons Monsieur KERZAZI. »

APPROUVE à l'unanimité

8-Cession de l'ancienne école Baticoop, propriété de la Ville de Tulle, au profit de la SCI JEANLIAROUX représentée par Monsieur Etienne ROUX

Lors du Conseil Municipal du 27 juin 2023, la cession de l'ancienne école Baticoop a été approuvée au profit de Monsieur Etienne ROUX.

Toutefois, Monsieur Roux a créé depuis une société dénommée SCI JEANLIAROUX.

Afin de régulariser les documents auprès du notaire, la cession doit faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour rappel :

Monsieur Etienne ROUX, gynécologue à Tulle, est actuellement locataire. Il souhaite acquérir l'ancienne école Baticoop, située au 1 rue du Bos Haut de Cueille (parcelle BO 156 - voir fiche immeuble ci-joint) pour y installer son activité.

Son projet prévoit le réaménagement total des bâtiments (hormis le préfabriqué en très mauvais état). La partie logement serait à terme réaménagée pour du locatif.

Les locaux dévolus à l'activité médicale sont accessibles PMR. Le stationnement pour la clientèle est possible.

Cette installation permettrait de pérenniser un service de gynécologie et développer l'accueil de la patientèle. Monsieur ROUX a été contacté par différents autres praticiens désirant bénéficier de la mutualisation des locaux. Notamment, la collaboration avec une sage-femme échographe contribuerait à étoffer l'accompagnement des grossesses. Le projet de M. Roux répondrait aux besoins de la population Tulliste mais également à plus grande échelle puisque sa patientèle s'étend sur toute la Corrèze.

Le bien a été estimé à 237 000 € en février 2021. (Voir estimation jointe)

Monsieur Etienne ROUX a fait une offre écrite au prix de 60 000€ -voir courrier ci-joint.

Il justifie ce montant suite aux devis de travaux estimés entre 200 000 et 240 000€ HT.

Les frais d'acte seront à la charge du demandeur.

Le compromis de vente a été signé le 14 novembre 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- **d'abroger et de remplacer la délibération n°3 du 27 juin 2023**
- **d'autoriser la cession de ce bien au profit de la SCI JEANLIAROUX**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il n'y a pas eu de clause dans ce cas présent ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Il n'y a pas eu de clause suspensive de deux mois puisqu'il va démarrer les travaux. Il y a déjà le dossier de dépôt de permis daté qui est parti. »

Monsieur Bernard COMBES : « Vous avez raison de soulever ce petit côté « deux poids, deux mesures », Monsieur CHAUMEIL.

Dans le cas présent, on est à peu près sûrs. »

APPROUVE à l'unanimité

9-Cession d'un appartement et d'un local technique situés 7, avenue Victor Hugo

Monsieur Maximilien VALETTE, investisseur à Tulle, souhaite acquérir un appartement et un local technique, situés au 7 avenue Victor Hugo (parcelle AT 18 - voir plan cadastral joint).

Le logement a été estimé à 38 000 € en avril 2019. Cette estimation a été réactualisée en octobre 2023 au prix de 40 000 €. Le local technique a été estimé à 1 000 € (Voir estimations jointes)

Monsieur VALETTE a rédigé une offre écrite (voir document joint). Il souhaite acquérir l'appartement de 81m² (lot 8) au prix de 25 000 € et le local technique de 8 m² (lot 2) au prix de 500 €.

Son projet est de rénover entièrement le logement afin de proposer à la location un grand appartement disposant de 3 chambres. Monsieur VALETTE a contacté différentes entreprises locales afin de chiffrer les travaux. Ceux-ci s'élèveraient à 64 477 €.

Les frais d'acte seront à la charge du demandeur.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **de valider le prix de cession du bien**
- **d'autoriser la cession de ce bien pour le projet de Monsieur VALETTE**
- **d'inclure des conditions suspensives à savoir l'obtention des autorisations de travaux avant signature de l'acte définitif. Si aucune demande de travaux n'a été déposée dans un délai de 3 mois après la signature du compromis, la vente sera réputée caduque.**
Monsieur VALETTE doit également s'engager à commencer les travaux avant le premier semestre 2025.
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession**

Monsieur Bernard COMBES : « Des questions ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je n'ai pas très bien saisi. Concernant cet appartement, s'agit-il du lieu de stockage des biens du Musée ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Si on prend cet immeuble en facial. Vous avez le restaurant en rez de rue. Au-dessus, vous avez un appartement rénové qui fait toute la longueur, puis deux étages de réserves avec des plafonds d'une hauteur de 2,20 mètres qui ne permettent pas de les transformer en autre chose que des réserves.

Au-dessus, il y a deux appartements : un appartement pour le directeur ou la directrice de la Bibliothèque et un autre pour l'adjoint. Un des deux appartements a une entrée directe sur la Rue abbé Lair et c'est cet appartement que Monsieur VALETTE voudrait acquérir.

L'autre est en proposition pour d'autres acquéreurs. En revanche, pour accéder à celui-ci, il faut rentrer par le bas de l'immeuble. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ce sont les Domaines qui ont fixé les prix parce que c'est quand même le fils de notre assureur, l'assureur de la Ville. Il peut y avoir une collusion d'intérêts. Est-ce que les Domaines ont fait une expertise ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Je vous assure qu'il n'assure pas la Ville. Il assure beaucoup de gens à Tulle mais pas la Ville.

De ce côté-là il n'y a pas de problème.

Cela étant, j'aurais préféré qu'on vende directement l'ensemble de l'immeuble parce qu'on reste co-proprétaire dans des conditions complexes et que je sais que ces deux étages de

réserves vont être difficile à céder. A la limite, ils ne pourraient réellement être utilisés que par la personne qui exploite le restaurant et qui pourrait y mettre des chaises, du matériel technique, des congélateurs.

Ça serait un peu l'évolution qu'on verrait pour cet immeuble mais, pour l'instant, la personne qui est propriétaire de cette partie et propriétaire de beaucoup de lots à Tulle, a investi dans d'autres endroits en ce moment et notamment « La Maisonote », avenue Victor Hugo et puis d'autres locaux de bureaux et donc, par conséquent, m'a demandé de sursoir à une proposition qu'il pourrait faire d'acquisition de l'autre logement.

Pour l'instant on est sur Monsieur VALETTE seulement. »

Il y a beaucoup de travaux mais après cela fera un très bel appartement parce qu'il y a un balcon en coursive, un peu « à la Parisienne » tout en haut. Ça fera un joli logement très lumineux, une fois refait. »

APPROUVE à l'unanimité

10-Cession d'une partie de terrain sise Impasse Jean-Moulin

Monsieur et Madame MADELMONT ont sollicité la Ville pour acquérir une portion de parcelle appartenant à la Ville (parcelle AP-515). Entretien actuellement une partie des arbres en limite de sa propriété, ils souhaitent faire de même pour l'ensemble des arbres longeant la parcelle sur la partie basse (voir courriers ci-joints).

Le prix du terrain (zonage agricole) est estimé auprès des services des Domaines à 0.55 euros le m² environ (voir estimation des Domaines ci-jointe).

Suivant le procès-verbal de délimitation effectué par le géomètre le 19 septembre 2023, la parcelle AP-515 a été séparée en 2 parcelles numérotées par les services du cadastre (voir document ci-joint) :

- AP-526 (315m²) : future acquisition Monsieur et Madame MADELMONT
- AP-527 (1540m²) : Commune de Tulle

La cession par la Commune de Tulle de la parcelle AP 526, au profit de Monsieur et Madame MADELMONT, d'une surface de 315 m², est estimée au prix de 175 euros.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser la cession, au prix de 175 €, de la parcelle AP-526 au profit de Monsieur et Madame MADELMONT,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession.**

Monsieur Bernard COMBES : « Vous voyez, Monsieur CHAUMEIL, à force de vendre on va arriver à payer le Musée ! »

APPROUVE à l'unanimité

11-Acquisition d'une parcelle de terrain sise Rue du Docteur Dufayet

Madame Ginette MARTY, propriétaire de la parcelle BM 70, sise rue Docteur Dufayet, a sollicité la Ville dans le but de céder cette parcelle de terrain (voir plan cadastral et courrier ci-joint).

Cette parcelle étant une voie ouverte non seulement aux riverains mais aussi à toute la circulation, il semble pertinent de l'intégrer au domaine public communal.

Il a déjà été établi par délibération du Conseil Municipal, en date du 10 novembre 2000, le classement de la parcelle dans le domaine public communal.

À la suite d'une enquête publique réalisée du 4 au 18 décembre 2000 et à l'avis favorable délivré par le commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal, en date du 22 juin 2001, a approuvé l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal.

Cependant, la suite de la procédure n'a pas été réalisée par l'office notarial en charge du dossier.

Madame MARTY propose à la Ville de finaliser cette transaction et de céder à la collectivité cette parcelle au prix d'un euro.

Aussi, afin de régulariser la situation à la demande du notaire, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau, d'acquérir cette parcelle cadastrée BM 70 sise Rue du Docteur Dufayet au prix d'un euro et de l'intégrer dans le domaine public communal ultérieurement.

Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

12-Acquisition de la parcelle cadastrée AT 139 sise Boulevard Jean Moulin

Madame Dominique EYSSIDIEUX, propriétaire de la parcelle AT 139, boulevard Jean Moulin, a sollicité la Ville dans le but de céder cette parcelle de terrain (voir plan cadastral et courrier ci-joint).

Cette parcelle étant une voie ouverte non seulement aux riverains mais aussi à toute la circulation, il semble pertinent de l'intégrer au domaine public communal.

À la suite d'une enquête publique réalisée du 4 au 12 août 1980 et à l'avis favorable délivré par le commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal, en date du 10 septembre 1980, a approuvé l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal.

Cependant, la suite de la procédure n'a pas été réalisée par l'office notarial en charge du dossier.

Madame Dominique EYSSIDIEUX propose à la Ville de finaliser cette transaction à la valeur d'un euro.

Afin de régulariser la situation, à la demande du notaire, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau, d'acquérir cette parcelle AT 139 au prix d'1 € (un euro) et de l'intégrer dans le domaine public communal ultérieurement.

Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

13-Acquisition d'une parcelle de terrain sise au Lieu-dit Saquet

Madame Geneviève KRUMENACKER, Madame Elise DRULIOLLE, Monsieur Christian, DRULIOLLE, Madame Annie GERVAIS et Monsieur Guy AUJOL, propriétaires en indivision de la parcelle BS 26, au lieu-dit Saquet à Tulle, ont sollicité la Ville dans le but de céder cette parcelle de terrain (voir plan cadastral et courrier ci-joint).

Ladite parcelle se situe sur la partie goudronnée de la rue de Langlade, ouverte à la circulation. Il semble pertinent de l'intégrer au domaine public communal.

Madame Geneviève KRUMENACKER, Madame Elise DRULIOLLE, Monsieur Christian, DRULIOLLE, Madame Annie GERVAIS et Monsieur Guy AUJOL proposent à la Ville de finaliser cette transaction à la valeur d'un euro.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle BS 26 sise au lieu-dit Saquet à Tulle au prix d'1 € (un euro) et de l'intégrer dans le domaine public communal ultérieurement.

Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

14- Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une portion de trottoir dans le but d'une cession au profit des copropriétés rue du Docteur Valette

Afin de fluidifier la circulation et faciliter la lisibilité d'un carrefour accidentogène, la Ville de Tulle a souhaité mettre en place un aménagement test sous la forme d'un rond-point à l'intersection des rues du Docteur Valette et Docteur Ramon. (Voir plan ci-annexé)

Les copropriétaires des immeubles situés 32 – 34 – 36 rue du Docteur Valette (parcelles BN 64 et BN 65- voir plan ci-annexé) ont été associés à ce projet pour diverses raisons.

D'une part, le projet a mis en relief le fait que les places de stationnement matérialisées devant leurs immeubles étaient implantées à la fois sur leur domaine privé mais également sur le domaine public. Cette irrégularité doit donc être rectifiée.

D'autre part, l'accès à leurs places de stationnement se fait actuellement directement par la voie de circulation. Dans le cas d'un rond-point, il est parfaitement interdit d'y réaliser des manœuvres, des marches arrière ou autre.

Il a été, par conséquent, proposé aux copropriétaires un aménagement leur permettant un accès privé, séparé de la voie de circulation et du rond-point ainsi que le maintien du nombre de places de stationnement actuel malgré une organisation différente.

Les assemblées générales de copropriété ont validé cette phase expérimentale.

La circulation étant facilitée, il est proposé de pérenniser l'aménagement.

Afin de régulariser la situation, et dans le but de céder aux copropriétaires non seulement la partie de trottoir actuelle utilisée par leurs véhicules mais également une bande de voie longeant les parcelles cadastrées BN 65, BN 64, BN 108 et BN 109, il est proposé au Conseil Municipal de lancer une enquête publique pour le déclassement du domaine public de ces espaces.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'enquête publique communale en vue de déclasser du domaine public la partie de trottoir située devant les parcelles BN 65 et BN 64 et la bande longeant les parcelles BN 108 et BN 109**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.**

APPROUVE à l'unanimité

CŒUR DE VILLE

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

15-Délégation du Droit de Prémption urbain à l'EPFNA sur le périmètre de réalisation défini dans la convention réalisation pour la requalification de l'îlot Victor Hugo à Tulle – Abrogation et remplacement de la délibération n°18 du 18 septembre 2018

Une convention-opérationnelle de redynamisation du cœur historique de Tulle a été signée entre la Commune de Tulle et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) le 30 octobre 2018 en vue de confier à ce dernier une mission de portage foncier sur 3 emprises foncières identifiées sur le périmètre de réalisation à savoir 17-19b rue Jean Jaurès (AW 119, 121, 122, 208 et 192), 2b rue Jean Jaurès (AW 94) et 106 avenue Victor Hugo (AS 49).

Afin que l'EPFNA puisse répondre au mieux à cette mission, le conseil municipal avait délibéré favorablement le 18 septembre 2018 sur la délégation du droit de prémption urbain portant exclusivement sur le périmètre de réalisation défini dans ladite convention.

L'intervention de l'EPFNA n'étant plus nécessaire sur ces 3 périmètres (acquisitions réalisées sis 17-19b rue Jean Jaurès et sis 106 avenue Victor Hugo ; initiative privée 2b rue Jean Jaurès), il est proposé d'abroger la délégation du droit de prémption urbain sur ce dit périmètre de réalisation.

Une nouvelle convention-réalisation pour la requalification de l'îlot Victor Hugo à Tulle va être signée prochainement entre la Commune de Tulle et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023), confiant à ce dernier une mission de portage foncier sur un îlot situé avenue Victor Hugo réunissant les parcelles AS 12, 13, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 399 et 400.

L'EPF a ainsi en charge l'acquisition, la gestion et la cession des biens immobiliers situés dans le périmètre de réalisation dont la liste des parcelles est mentionnée ci-dessus (en bleu sur le plan annexé).

Les chapitres 4 et 5 du règlement d'intervention, annexe 1 à la convention, précisent les modalités d'acquisition foncière et notamment les acquisitions par exercice du droit de préemption.

Conformément à l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme : « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire* ».

La Commune de Tulle étant titulaire du droit de préemption urbain, la convention prévoit que ce droit soit délégué à l'EPFNA sur les parcelles figurant dans le périmètre de réalisation et ce pour la durée de la convention-réalisation.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'abroger et de remplacer la délibération n°18 du 18 septembre 2018 relative à la délégation du droit de préemption urbain accordée à l'EPFNA sur les parcelles AW 94, 119, 121, 122, 208, 192 et AS 49**
- **de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF, uniquement sur le périmètre défini sur le plan annexé à la présente et pour la durée de la convention conclue avec l'EPFNA et de ses avenants éventuels**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre à l'EPFNA, dès réception en Mairie, toute déclaration d'intention d'aliéner (DIA) portant sur une propriété située dans ce périmètre**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant**

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX-

Rapporteur : Monsieur Jérémy NOVAIS

16-Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 :

1-Rénovation de la toiture terrasse de l'Ecole Clément Chausson

Le groupe scolaire Clément Chausson a été construit en 1977.

La Ville de Tulle a sollicité une entreprise afin d'établir un audit sur l'étanchéité des toitures terrasses par la réalisation de sondages et un contrôle visuel des points singuliers. Ils ont été effectués le 18 décembre 2023.

Ce rapport n'a pas constaté de traces d'humidité dans les complexes d'étanchéité en partie courante. Néanmoins, en ce qui concerne la terrasse accessible, il a été constaté que l'habillage du joint de dilatation en tête du relevé d'étanchéité était à reprendre.

De plus, la toiture terrasse non accessible a été mise en eau afin de vérifier l'absence d'infiltrations. Cette intervention a permis de constater des infiltrations dans une zone localisée autour d'un joint de dilatation. Ce joint sera donc repris dans sa totalité.

En parallèle de ces travaux d'étanchéité, il convient de reprendre l'ensemble des tympanes en ossature bois donnant sur la terrasse accessible et ce, en raison d'une vétusté importante. Les menuiseries extérieures se trouvant sur certains de ces éléments seront également reprises.

L'étanchéité n'étant plus assurée, il y a des infiltrations récurrentes.

Ces tympanes seront mis à nu, seule l'ossature existante sera conservée. Il est à préciser que, par ces travaux, l'isolation thermique sera améliorée.

Descriptif des travaux à programmer :

- Réfection partielle des relevés d'étanchéité avec pose de solin si nécessaire
- Réfection complète des joints de dilatation pour les deux toitures terrasses
- Remplacement de l'ensemble des boîtes à eau y compris toutes sujétions
- Inspection des évacuations intérieures des E.P et remplacement si nécessaire
- Démontage et évacuation des habillages extérieurs des tympanes y compris menuiseries
- Réfection des tympanes à ossature bois :
 - o Mise en place d'un panneau CTBX collé intérieur sur ossature secondaire
 - o Mise en place d'un isolant + pare pluie
 - o Fourniture et pose d'un panneau compact
 - o Remplacement des ensembles menuisés avec commande électrique
- Alimentation électrique des châssis
- Remplacement des plaques polycarbonates (5 unités)

En l'absence de diagnostic amiante avant travaux, les estimations pourront être l'objet d'une plus-value si présence d'amiante.

Le montant de ces travaux est estimé à 270 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux 2024, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

Monsieur Bernard COMBES : « C'est quand même une toiture complexe. Les architectes se prennent parfois la tête pour les toits et je pense qu'un toit double pente c'est très bien. Je dis ça alors que je ne suis pas du tout compétent dans cette matière.

J'aime bien les toits qui ne fuient pas et, en général, cela existe et c'est bien quand on les a parce que ça évite de faire des travaux « tous les quatre matins ».

Donc, on recommence pour la toiture de l'Ecole Clément Chausson. »

APPROUVE à l'unanimité

2- Rénovation de la terrasse de la salle de l'Auzelou

La salle de l'Auzelou a été construite dans les années 2000 avec une terrasse en bois d'une superficie de 300 m² à vocation culturelle et festive pouvant accueillir 1 000 personnes en configuration concert debout.

Le bois utilisé Douglas classe 4 étant endommagé, la Ville de Tulle est donc amenée à procéder à son remplacement par du pin du nord plus résistant aux zones humides.

Le montant des travaux est estimé à 36 913 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux 2024, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

17-Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2024 pour la réfection d'escaliers de la Ville

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6 106 marches arpentent la Ville.

Certains doivent faire l'objet d'une réfection. C'est le cas de l'escalier dénommé Leclerc / Rouveyrol composé de 150 marches en bois et en ciment dégradé. Les marches en place vont être réhabilitées et de nouvelles en béton vont être installées.

Montant estimatif des travaux : 45 000 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux : 2nd trimestre 2024

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible de l'Etat, au titre de la DSIL 2024, en vue de la réalisation de cette opération,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

18-Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage public

Depuis plusieurs années, la Ville de Tulle a fait le choix d'engager un programme de réhabilitation et de modernisation de son patrimoine en privilégiant dans ses programmes d'investissement l'amélioration des performances énergétiques de ses installations (bâtiments, éclairage public, flotte automobile...). Les dernières opérations réalisées concernent ainsi la modernisation de l'éclairage avec l'installation de projecteurs LED au stade Pounot, au stade Cueille et au stade de la Cible.

La crise énergétique que nous traversons amène la collectivité à accélérer son programme de modernisation des éclairages publics.

L'éclairage public constitue aujourd'hui un enjeu central pour la Ville. Le parc d'éclairage public consomme beaucoup d'électricité, en plus d'exiger de constantes réparations. Ces installations représentent ainsi un budget conséquent pour la Ville. Dans ce contexte, le passage à la technologie LED se présente comme une solution idéale : en plus de réduire considérablement la consommation électrique, l'éclairage LED limite la pollution lumineuse et les émissions de CO2.

En effet, l'éclairage public traditionnel, luminaires équipés de lampe à décharge (Sodium Haute Pression, SHP ou Iodure Métallique, IM) présentent de nombreux défauts :

- En premier lieu, l'intensité d'éclairage est difficilement modulable. D'une part les ampoules, produites selon des calibres d'usine (100W, 150W ou 250W), créent des points lumineux trop puissants pour pouvoir atteindre les valeurs moyennes d'éclairage suffisantes, d'autre part, parce qu'il n'existe pas ou peu de possibilités d'abaisser cette intensité lumineuse sans changer d'ampoule.
- La deuxième limite est que l'éclairage public traditionnel consomme énormément d'énergie. L'éclairage public représente 41% de la consommation électrique.
- Enfin, les lampes d'ancienne génération possèdent une durée de vie faible, d'environ 5 ans (soit une durée de vie 18 000 h). De la même manière, cela engendre des problèmes financiers (coût de maintenance élevée) et écologiques (épuisement des ressources).

L'éclairage public à LED offre de nombreux avantages par rapport aux luminaires équipés de lampes à décharge :

- Il permet d'ajuster nos besoins : les usines sont en mesure de répondre à des demandes diverses et d'équiper les rues selon notre configuration.
- La puissance lumineuse peut aussi être modulée au besoin, ce qui permet de gagner en confort tout en économisant de l'énergie.
- Les éclairages LED possèdent une excellente durée de vie : 10 ans en moyenne soit 50 000 heures.
- Enfin, l'éclairage public LED est aussi intéressant avant tout pour les économies d'énergie qu'il permet de réaliser. Les LED sont en effet très peu énergivores.

Les éclairages LED offrent aussi des opportunités encore plus vastes pour la Ville.

Il est en effet possible de les rendre intelligents et communicants, et de piloter minutieusement et facilement l'éclairage de notre collectivité. Il est par exemple envisageable de vérifier en direct l'état du parc de candélabres pour optimiser les points lumineux et économiser de l'énergie. Les défaillances matérielles peuvent également être détectées automatiquement et traitées au plus vite, en évitant de déplacer inutilement des équipes de maintenance.

Par ailleurs, il est possible d'appareiller d'autres systèmes électroniques, comme les variations d'intensité. Équipés de ce système, cela permet de conserver un éclairage de nuit même dans des rues peu fréquentées ou des lotissements, sans déperdition énergétique. Que ce soit pour des questions de confort ou de sécurité, l'éclairage par variation d'intensité représente un atout considérable pour notre collectivité.

Ainsi, en mars 2022, un diagnostic a été réalisé pour aboutir à un SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) et ainsi proposer une rénovation de l'éclairage public sur plusieurs années. La Ville de Tulle compte 3 901 points lumineux. Actuellement, la puissance totale est de 420 000 W, l'objectif est d'arriver à 200 000 W. De plus, la consommation annuelle totale est de 1 600 000 KWh, l'objectif étant d'arriver à 670 000 KWh.

En 2024, les travaux de rénovation de l'éclairage public porteront sur 92 points lumineux et concerneront les axes suivants :

- Rue Docteur Ramon (18 points lumineux) : 64 984,60 € HT
- Quai Gabriel Péri (18 points lumineux) : 33 302,76 € HT
- Avenue Winston Churchill (38 points lumineux) : 51 023,54 € HT
- Avenue Martial Brigouleix (18 points lumineux) : 29 352,14 € HT

Le montant des travaux est estimé à de 178 663,04 € HT.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible au titre du Fonds Vert**
- **d'approuver le plan de financement afférent à cette opération**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

19- Demandes de subventions à l'Agence Nationale du Sport, au Conseil Départemental, à l'Etat au titre de la DETR pour le changement du sol de la salle omnisports du Centre Culturel et Sportif

La Ville de Tulle a sollicité un prestataire privé LABOSPORT afin que ce dernier effectue des mesures des qualités sportives et de sécurité du sol de la salle omnisports du Centre Culturel et Sportif. (Rapport n°R230889-A1 du 25 mai 2023).

Ce rapport a mis en évidence des valeurs non homogènes concernant les qualités sportives (rebond vertical du ballon, absorption des chocs).

Les qualités de glissance de la surface sont inférieures à l'exigence minimale de la norme EN 14904 sur les différents points de mesure (surface trop glissante).

Par ailleurs, le contrôle de la planéité et l'examen visuel de surface conformément à la norme EN 13036-7 a révélé la présence de défauts, d'éclats de bois sur lames et des zones gondolées.

Devant ce constat, la Ville de Tulle a décidé de procéder au remplacement du sol sportif à l'identique dans le choix technique et dans sa globalité.

Descriptif des travaux à programmer :

- Dépose et évacuation du revêtement sportif existant, des plinthes et des seuils périphériques
- Evacuation des déchets en déchetterie spécialisée
- Préparation du sol support (ponçage général si nécessaire et enlèvement des particules non adhérentes)
- Réception du support et contrôle de la planéité par un prestataire indépendant
- Correction localisée de la planéité conformément à la norme en vigueur
- Fourniture et pose d'un nouveau parquet sportif type Sylvaport Premium Junckers ou équivalent techniquement sur simple lambourrage
- Fourniture et pose des plinthes périphériques
- Réalisation des tracés sportifs et trappons d'accès
- Nettoyage de chantier

Allotissement des lots : lot unique

Le montant global des travaux est estimé à 150 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter une aide financière de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la DETR aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

Monsieur Bernard COMBES : « Cette salle avec ce parquet-là est une des rares salles de la Région Limousin à en bénéficier donc on recommence avec du parquet. On avait des choix possibles en matière synthétique mais le Club de Basket nous a indiqué qu'il souhaitait continuer avec du parquet.

Aujourd'hui le club est en très grande difficulté pour l'utiliser. Si on veut garder un bon niveau et si on veut que le CSP vienne jouer à Tulle, il faut un parquet. »

APPROUVE à l'unanimité

20-Approbation d'une convention de participation financière liant la Ville de Tulle et la Fédération Départementale d'Énergie et d'Électricité de la Corrèze (FDEE 19) dans le cadre de l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique

Par délibération du 2 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à la FDEE 19 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et ce, conformément à l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité pouvant se voir transférer la Compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques ».

Une infrastructure de recharge pour véhicules électrique a été installée dans le Parking Péri à Tulle. Or, conformément à l'article L 5212-6 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'une collectivité adhère à une compétence optionnelle d'un syndicat, elle en supporte les dépenses correspondantes.

La Fédération est maître d'ouvrage des travaux par transfert de compétence, les dispositions en vigueur au 1^{er} janvier 2016 pour la contribution demandée à la collectivité sont les suivantes :

La FDEE 19 prend à sa charge financière l'intégralité des travaux d'investissement et de fonctionnement des IRVE ; la commune sera redevable à la FDEE 19 d'une participation à hauteur de 100 % du montant Hors Taxes du projet qui s'élève 23 600 € HT, déduction faites des éventuelles subventions allouées.

Le montant estimé de la participation de la Ville de Tulle s'élève à 22 100 €.

Une convention précisant l'organisation technique et financière de l'opération a été rédigée à cet effet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de participation financière afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

21-Approbation de la modification du règlement « Stationnement sur voirie »

Afin d'apporter quelques précisions sur l'article 4 et l'article 12, il convient de mettre à jour le règlement « stationnement sur voirie ».

A ce titre, il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la modification du règlement « Stationnement sur voirie » afin d'apporter quelques précisions sur les articles suivants :**

- **N°4 : abonnements pris en charge par un organisme (banque, assurance, agence immobilière...) au profit de leurs employés.**

Deux points ont été ajoutés :

« Modifications du contrat initial :

C'est à la direction de l'organisme, de prévenir obligatoirement dans les meilleurs délais, le Service Sécurité Domaine Public de toutes modifications du contrat initial, et non à l'employé bénéficiant de l'abonnement pris en charge par son employeur.

Résiliation de l'abonnement :

Si l'employé de l'organisme bénéficiant de l'abonnement pris en charge par son employeur n'a plus l'usage de son abonnement stationnement au cours de la période pré-souscrite (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), dès lors que l'organisme s'est engagé sur cette période, aucun remboursement ou dégrèvement ne sera effectué. L'abonnement devra être donc transféré sur un autre employé de la structure. »

- **N°12 : transfert de l'abonnement du véhicule abonné au véhicule de prêt (vice-versa)**

Voici les paragraphes ajoutés :

« Dès réception par le S.D.P. de l'immatriculation du véhicule de prêt, une mise à jour sera effectuée sur la base de données « stationnement sur voirie ». (Transfert de l'abonnement sur le véhicule de prêt).

L'usager reprend son véhicule enregistré initialement sur la base de données « stationnement sur voirie » :

Prévenir le Service Sécurité Domaine Public (S.D.P.) par mail à sdp@ville-tulle.fr ou par téléphone au 05 55 26 64 61, en précisant l'immatriculation du véhicule de prêt et du véhicule initialement abonné lors de la souscription ».

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement modifié**

APPROUVE à l'unanimité

22-Abonnement « stationnement sur voirie » annuel 2024 – tarif « Particulier – non-résident » (pris en ligne le 4 janvier 2024) - Remboursement de la totalité de l'abonnement suite à une confusion entre l'abonnement sur voirie (Régie Stationnement Payant) et l'abonnement au parking Péri (Régie Parking Péri)

Un usager a pris en ligne sur <https://tulle.e-habitants.com> l'abonnement stationnement pour l'année 2024 d'un montant de 333 € correspondant au stationnement sur voirie. Il a confondu avec le renouvellement de son abonnement au parking Gabriel Péri.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le remboursement à l'usager de la somme de 333 € correspondant à la totalité de l'abonnement annuel « Particulier – non-résident »
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir

APPROUVE à l'unanimité

DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

23-Approbation du règlement de la Fête de la Saint Clair pour 2024

Il convient d'approuver le règlement de la Fête de la Saint Clair qui aura lieu du samedi 18 mai 2024 au dimanche 2 juin 2024 (installation à partir du 14 mai 2024).

Ce règlement comprend :

- Date et lieu de la fête (installation des métiers et des caravanes)
- Conditions d'admission
- Obligation de présence
- Définition de l'ancienneté
- Prescriptions d'installation
- Horaires d'ouverture
- Sonorisation
- Normes de sécurités électriques
- Les sanctions
- Alimentation électrique des caravanes sur le site de Poumaille

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement de la Fête de la Saint Clair au titre de l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à entreprendre les démarches afférentes.

APPROUVE à l'unanimité

24-Approbation du règlement de la Foire de la Saint Clair pour 2024

Il convient d'approuver le règlement de la Foire de la Saint Clair qui aura le mercredi 29 mai 2024 de 05h à 18h.

Ledit règlement comprend :

- Date et lieu de la fête
- Conditions d'admission
- Obligation de présence
- Prescriptions d'installation
- Les sanctions
- L'encaissement de l'occupation du domaine public

A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement de la Foire de la Saint Clair au titre de l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à entreprendre les démarches afférentes.

APPROUVE à l'unanimité

25-Abrogation des délibérations n°19 du 27 septembre 2016 et n°26 du 9 avril 2019 (spécifique à la rue Jean Jaurès) afférentes à l'occupation du domaine public pour les commerces et approbation du nouveau règlement d'occupation du domaine public (commerces et autres organismes)

Il convient d'abroger les délibérations n°19 du 27 septembre 2016 et n°26 du 9 avril 2019 (spécifique à la rue Jean Jaurès) relatives à l'occupation du domaine public (commerces) et ce, afin d'établir un seul et unique règlement pour l'ensemble des commerces de la commune de Tulle.

Aussi un nouveau règlement d'occupation du domaine public pour les commerces et autres organismes a été établi.

Il convient, par ailleurs, d'ajouter un article pour les auto-écoles et les forains industriels (fête de la St Clair) qui utilisent à la piste Poumaille sise Impasse des Batteurs d'Or.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'abroger les délibérations n°19 du 27 septembre 2016 et n°26 du 9 avril 2019 (spécifique à la rue Jean Jaurès) afférentes à l'occupation du domaine public pour les commerces**
- **d'approuver le nouveau règlement d'occupation du domaine public pour les commerces et autres organismes**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à entreprendre les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Stéphanie PERRIER

26-Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'ARS pour le prêt d'une exposition consacrée au moustique tigre

Le « moustique tigre », ou *Aedes albopictus*, est une espèce envahissante, source de nombreuses nuisances pour l'homme. Il est notamment responsable de la transmission d'arboviroses tels que (la dengue, le chikungunya ou le virus du zika).

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, il a réussi à s'adapter à divers environnements et climats. La Ville de Tulle est officiellement colonisée depuis 2022.

L'article R. 1331-13. et l'article R. 3114-9 du code de la santé publique précisent que le Maire, dans le cadre de ses compétences en matière d'hygiène et de salubrité, agit aux fins de prévenir l'implantation et le développement d'insectes vecteurs sur le territoire de sa commune.

Le moustique tigre adulte réapparaît chaque année à la fin du printemps. Avant cela, il a veillé à coloniser les contenants de toutes formes pour constituer des gîtes larvaires.

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre le moustique tigre, la Ville de Tulle souhaite organiser une exposition pour une action calendaire de sensibilisation auprès des habitants.

Cette exposition aura lieu du 26 février au 29 avril 2024 sur le marché.

Le prêt des matériels est consenti à titre gratuit.

Une convention a été rédigée à cet effet, fixant les modalités de prêts des différents matériels

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et l'ARS afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Madame Stéphanie PERRIER : « Le but est donc de sensibiliser la population au moustique tigre et surtout à la prévention contre cet insecte et d'appréhender les gestes à effectuer pour éviter qu'il ne prolifère comme sur certains quartiers à Brive sachant que la Ville ne pourra rien faire si les habitants eux-mêmes ne sont pas attentifs à vider toutes les eaux stagnantes éventuelles dans les jardins. Surtout en cette période où les larves ont hiverné et c'est maintenant qu'il faut agir et le plus rapidement possible. »

Monsieur Yvon DELCHET : « Sur le marché où j'étais avec Serge HULPUSCH samedi dernier, une personne s'est plainte en disant qu'il y avait beaucoup de moustiques tigre à l'Auzelou.

On lui a dit de prendre contact avec Stéphanie. Il voulait savoir s'il y avait une association qui s'était créée pour en faire partie.

Il paraît qu'il y en a pas mal sur l'Auzelou. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Il n'y en a pas qu'à l'Auzelou. Il y en a aussi dans le quartier de Souilhac. Il y en a partout maintenant. On est colonisés.

Il faut juste lutter contre la prolifération des larves et non des adultes.

On a une réunion lundi prochain justement pour voir comment les villes qui avaient mis en place des mesures, ont lutté et pour voir ce que nous pouvons faire.

Sur tout ce qui est eaux stagnantes, nous ne pouvons pas aller chez les particuliers pour vider les coupelles.

En revanche, on pourra essayer de mettre en place d'autres choses : éventuellement des « hôtels à hirondelles ». On y a réfléchi mais encore faut-il que les hirondelles viennent habiter dedans.

On peut installer des abris à chauves-souris pour qu'elles chassent aussi la nuit.

On peut essayer d'augmenter la biodiversité, les prédateurs naturels mais on n'aura pas trop d'autres solutions. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je sens que Monsieur CHAUMEIL a des choses à dire sur le sujet. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je pense qu'un bon épandage aérien ... »

Monsieur Bernard COMBES : « Voilà. Ça faisait longtemps qu'on ne vous avait pas entendu dans votre vérité profonde.

Je pensais plutôt qu'il y avait un lien entre le cabaret à l'Auzelou et les moustiques tigres en profusion à l'Auzelou mais apparemment ce n'est pas ça. Ça dépasse le temps du cabaret. »

APPROUVE à l'unanimité

- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES SPORTIVES

Rapporteur : Monsieur Stéphane BERTHOMIER

27-Approbation d'une convention de principe pour la mise à disposition, à titre payant, des installations sportives

La Ville de Tulle met à disposition des associations locales, collèges, lycées les installations sportives municipales afin de permettre au plus grand nombre la pratique des activités physiques et sportives, de loisir ou de compétition. Il est précisé que ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

Compte tenu de la nature publique des équipements, ces mises à disposition doivent faire l'objet d'une convention, celle-ci étant destinée à garantir aux organisateurs l'accès aux installations concernées et à fixer les droits et obligations de chacune des parties.

Une convention de principe définissant toutes les modalités d'utilisation des différentes installations sportives a été rédigée à cet effet.

Néanmoins, suite à une demande d'utilisation de ces équipements par une structure non-Tulliste, il convient de modifier la convention de principe existante et ce, afin de facturer les mises à disposition futures et ce, conformément aux tarifs votés chaque année.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de principe afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de principe et à signer toutes celles à intervenir au vu de cette convention de principe.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY

28- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Approbation des conditions générales de vente destinées à la vente en ligne et à la vente à l'accueil des prestations de la Cité

L'article L111-1 du Code de la consommation rend obligatoire le fait de communiquer à un acheteur de biens ou de prestations de service des conditions générales de vente. Dans le cadre de sa régie de recettes, la Cité de l'Accordéon proposera à la vente, au guichet et en ligne, des prestations (billets d'entrée, ateliers, visites de groupe etc..) ainsi que des produits (cartes postales, catalogues etc..).

La Cité de l'Accordéon doit se doter de ce document qui décrit les modalités de vente et les obligations du vendeur et de l'utilisateur. Ce document est obligatoire, notamment pour la vente en ligne, puisque l'utilisateur doit valider les conditions générales de vente pour pouvoir finaliser son achat.

Le document complet des conditions générales de vente est joint en annexe au présent rapport.

Il sera téléchargeable sur le site Internet de la cité <https://www.citedelaccordeon.com> qui sera lancé à partir de mars prochain.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions générales de vente destinées aux prestations de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je ne sais pas si on ne va pas s'abstenir parce qu'on n'a pas beaucoup apprécié dans l'espace démocratique de cette petite publication que nous ne soyons pas sollicités.

Je trouve que, quand même, ce n'était pas très habile de ne pas accepter d'avoir une expression de l'Opposition ce qui aurait été tout à fait normal dans un cadre démocratique. »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui, c'est un numéro spécial Musée mais j'entends votre remarque.

Je dirais plutôt qu'elle est de l'ordre de l'oubli que de la volonté, si je veux bien être honnête avec vous et transparent. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ce n'est pas très heureux. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'en suis désolé mais on pourra peut-être vous accorder un espace complémentaire dans le prochain Tul'Mag pour en parler. J'en suis tout à fait d'accord et j'en prends acte. »

APPROUVE à l'unanimité

29-Cité de l'accordéon et des patrimoines - Régie de recettes -Approbation de la liste des tarifs et produits mis en vente dans le cadre de la régie

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines entre dans sa dernière ligne droite avant son ouverture au public fixée au 6 avril prochain. L'espace boutique est à présent installé. Cet espace proposera aux visiteurs des ouvrages, des cartes postales, des produits à l'image du nouveau musée. De derniers ajustements sont nécessaires pour la partie boutique par rapport à la liste de produits (hors dépôt-vente) approuvé par la délibération n°20 du Conseil Municipal du 6 décembre 2022.

Ces ajustements correspondent soit à des modifications d'intitulés, des changements de quantité ou l'ajout de nouveaux produits. Par souci de clarté, il convient d'annuler et de remplacer la liste précédemment acceptée par une nouvelle liste des produits mises en vente, annexée au présent rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'abroger la délibération n°20 du 6 décembre 2022**
- **d'approuver la nouvelle liste des quantités et tarifs des produits mis en vente à la boutique à la Cité de l'accordéon et des patrimoines**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette modification.**

APPROUVE à l'unanimité

30-Cité de l'accordéon et des patrimoines – Modification de la grille tarifaire : ajout de deux catégories bénéficiant de la gratuité

Par délibération n°22 du Conseil Municipal du 27 septembre 2022, une grille tarifaire concernant la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a été approuvée. Les tarifs d'entrée, les tarifs liés aux prestations (visites, ateliers etc...) ont été fixés et les catégories de public bénéficiant de la gratuité ont été déterminées.

Il convient de modifier la grille tarifaire en y incluant deux nouvelles catégories de public bénéficiant de la gratuité, à savoir :

- Les enfants abonnés de la revue « *Le Petit Léonard* » détenteurs de la carte club « *Le Petit Léonard* » et leurs accompagnateurs dans le cadre du partenariat prévu avec cette revue.
- Les artistes programmés dans le cadre du Festival des Nuits de Nacre sur présentation de leur badge artiste de l'édition en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la modification de la grille tarifaire de la Cité de l'accordéon et des patrimoines en y incluant deux nouvelles catégories de public bénéficiant de la gratuité,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette modification.**

APPROUVE à l'unanimité

31-Cité de l'accordéon et des patrimoines - Approbation des conditions de mise à disposition de l'auditorium et de la convention type afférente

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, dont les portes s'ouvriront au public le 6 avril prochain, est un équipement culturel qui porte les missions d'un musée selon la définition qu'en donne l'ICOM (2022) :

« Un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances. »

Elle déploie dans le bâtiment de l'ancienne banque de France réhabilité trois parcours permanents de visite, une salle d'exposition temporaire ainsi qu'un auditorium.

Cet auditorium, d'une surface de 120 m², possède une jauge de 93 places assises. Il est accessible indépendamment du musée depuis l'avenue Raymond Poincaré et ouvre sur le jardin paysagé.

Il convient, préalablement à l'ouverture du lieu, de préciser les usages possibles de cet auditorium.

L'auditorium a vocation à accueillir la programmation événementielle (concerts, conférences, ateliers, répétitions de classes du CRD, master-class etc...) portée par la cité et ses partenaires (Conservatoire, associations ou structures culturelles locales). La mise à disposition de l'auditorium se fera avec un principe de gratuité pour les associations ou structures culturelles dont l'évènement est coconstruit avec la Cité.

De même, il est proposé que les associations mentionnées, ci-dessous, liées historiquement au musée et à ses collections, bénéficient de la possibilité d'utiliser gratuitement l'auditorium à raison d'une fois par an.

- Association des Amis du Musée du Cloître et du Vieux Tulle
- Association des Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle
- La Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze
- Association Diffusion et Renouveau du Poinct de Tulle
- Comité des Martyrs
- Association Alienor.Org – Conseil des musées

En dehors des mises à disposition gratuites, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines entend proposer cet espace à la location pour des réunions, des séminaires ou des journées de team-building d'entreprises. La location de l'auditorium peut s'accompagner d'une dimension culturelle avec des visites privilégiées du musée ou d'ateliers à la demande. Ces locations se feront sur la base de la grille tarifaire et du contrat joints en annexe du présent rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les modalités de mises à disposition de l'auditorium et la grille tarifaire (annexe 1)**
- **d'approuver le contrat type (annexe 2) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat**

APPROUVE à l'unanimité

32-Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Approbation d'une convention de partenariat artistique liant la Ville de Tulle et Monsieur Sébastien FARGE

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines est un équipement culturel qui porte les missions d'un musée selon la définition qu'en donne l'ICOM (2022) :

« Un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances. »

Pour accompagner le nouvel équipement dans ses missions de valorisation de l'instrument accordéon, la Ville de Tulle a souhaité faire appel à un accordéoniste professionnel. L'accordéoniste Sébastien FARGE ayant à plusieurs reprises au cours du projet de musée apporté ses conseils, la Ville souhaite aujourd'hui lui confier le rôle de consultant spécialisé auprès de la Cité.

Ses missions principales seront :

- d'apporter une expertise et des conseils sur les projets musicaux mis en œuvre par le musée, en lien avec les collections ou les expositions temporaires
- d'accompagner l'équipe de la Cité pour fédérer les différents acteurs (musiciens professionnels, enseignants des conservatoires, élèves, festivals) dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle
- de favoriser les synergies et le rayonnement autour de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines

Une convention de partenariat, annexée au présent rapport, définit le cadre de cette mission.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention de partenariat afférente**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Une institution muséale, vous avez des personnes qualifiées. Vous n'avez peut-être pas une Conservatrice mais vous avez une directrice de Musée et vous avez un prestataire de services parce que c'est ce qu'il sera. Vous allez payer sur trois ans un musicien qui est reconnu nationalement.

Son expertise est ce qu'elle est mais il ne faudrait pas qu'elle soit réduite à du « copinage », donc nous nous abstenons sur cette formule. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'entends ce que vous dites. Il ne s'agit pas de cela en l'occurrence car on aura une évaluation précise de son activité.

En général, les structures muséales comme ça sont souvent accompagnées ou appuyées par des spécialistes qui exercent une forme d'expertise.

On peut avoir une clause de revoyure. Ce n'est pas n'importe qui Monsieur FARGE et ce n'est pas un copain.

Il a une expertise nationale sur l'accordéon et son activité. Je pense qu'il va nous amener aussi, à travers les master-class qu'il exerce tout au long de l'année, des visites régulières au Musée. Il y a aussi tout cet aspect-là.

Cela étant, on peut ajouter à la convention le fait qu'une clause de revoyure sera prévue à la fin de chaque année, après évaluation de son activité.

J'entends. C'est de l'argent public. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je pense aussi qu'on avait besoin de quelqu'un d'expert dans ce domaine parce qu'avoir un Musée qui est quand même largement consacré à l'accordéon, le but c'est de le faire résonner au son de l'accordéon et d'autres instruments bien sûr.

Donc avoir un expert c'était quand même important et à part GALIANO, je ne vois pas d'autre expert disponible. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

33-Cité de l'accordéon et des patrimoines - Convention de partenariat avec le Journal Le Petit Léonard

Le Petit Léonard est un magazine mensuel destiné aux enfants de 8 à 12 ans, tiré à 30 000 exemplaires. Vendu sur abonnement (14 180 abonnés) et en kiosque, il propose des articles pour une découverte de l'Art et des musées. Il rassemble un réseau de musées partenaires à qui il propose :

- des articles rédactionnels sur le musée et les activités proposées pour le jeune public
- une visibilité sur le site internet du magazine

La Cité de l'accordéon et des patrimoines souhaite faire partie des musées partenaires du magazine afin de se faire connaître auprès du jeune public.

En contrepartie, la gratuité d'entrée est accordée à l'abonné au Petit Léonard et à ses accompagnateurs, sur présentation de la carte club Privilèges.

La convention annexée au présent rapport fixe le cadre de ce partenariat.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention liant la Cité de l'accordéon et des patrimoines et la revue *Le Petit Léonard*.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette convention.**

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Ça permettra de faire connaître aux enfants l'activité de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines. »

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES : « Un point d'information relatif au 9 juin et au 10 juin puisque vous savez que les commémorations ont lieu le 9 juin traditionnellement à Tulle et, cette année, ce sera l'anniversaire et la commémoration des 80 ans.

Il y aura donc une journée du 9 juin classique avec les élections européennes le même jour. C'est comme ça. On ne peut ni changer la date de la commémoration, ni la date de l'élection.

En foi de quoi, Monsieur le Préfet m'a indiqué que dans le cadre d'un parcours mémoriel complet sur le territoire Français, complet au point de vue de l'Elysée, une visite commémorative était prévue éventuellement le 10 juin prochain.

Une journaliste de La Montagne m'a posé la question hier « est-ce que vous savez quelque chose sur cette venue ? ».

J'ai répondu bien sûr « absolument rien » puisque c'est la consigne qui m'avait été donnée mais comme un secret, dès qu'il est partagé avec une autre personne n'en est plus un, on a appris par un communiqué de l'Elysée, que le 10 juin le Président MACRON viendrait déposer une gerbe au Haut Lieu de Cueilie le matin avant de se rendre à Oradour Sur Glane.

C'est une très bonne chose, bien évidemment.

Il ne peut pas le faire le 9 juin pour des raisons évidentes puisque les élections ont lieu ce jour-là. Donc il le fera le 10 juin.

C'est très important que le Comité des Martyrs s'associe, bien sûr, à cette commémoration.

Un petit programme s'élaborera entre les dépôts de gerbes et le départ à Oradour.

Je pense que pour la Ville c'est important que la présence de Monsieur MACRON soit effective ce jour-là, à défaut du 9 juin.

J'en profite aussi pour vous parler de l'inauguration du Musée. Ce dernier ouvre le 6 avril prochain et l'inauguration se fera avec une éventuelle visite gouvernementale. Pour l'instant, nous ne savons pas quelle sera la personnalité du Gouvernement qui viendra inaugurer le Musée.

L'actuelle titulaire du Ministère de la Culture répond au nom de Rachida DATI que nous connaissons bien à Tulle. Elle n'est pas venue vraiment à Tulle mais elle a fait fermer le Tribunal de Grande Instance à l'époque.

D'ailleurs, j'ai oublié dans mon « inventaire à la Prévert » la restitution du TGI.

Donc, il se pourrait que ce soit elle, en tout cas elle a été sollicitée par nous, par le Musée et par la Préfecture pour cette inauguration éventuelle.

Bien sûr, à charge que la date corresponde à son emploi du temps.

On peut aussi ouvrir le Musée et l'inaugurer de façon officielle un autre jour. On s'adaptera aussi à ces questions-là.

Voilà ce que je voulais vous dire. Voilà l'information dont je dispose à ce jour. »

34-Musée des Armes - Mise à jour de l'inventaire des collections armes propriété de la Ville de Tulle

Le musée des Armes conserve aujourd'hui trois fonds distincts :

- un fonds de 381 armes propriété du Musée de l'Armée – Hôtel National des Invalides, Paris – correspondant aux collections historiques de la manufacture d'armes de Tulle.
- Un fonds de 316 armes et matériels propriété de l'association des Amis du Patrimoine de l'armement (APAT)
- un fonds d'armes et accessoires propriété de la ville constitué de : 512 Armes à feu, 222 Armes blanches et 1 262 Accessoires et divers (outillages, accessoires d'armes, objets, uniformes, machines).

Ces collections sont aujourd'hui réparties entre deux bâtiments : le bâtiment de l'ancien musée des armes qui constitue la réserve principale pour 93 % de ces collections et la nouvelle Cité de l'accordéon et des patrimoines qui expose 213 objets (7%) issus de ces trois fonds dans le parcours dédié au second étage.

Au cours de l'année 2023, 4 armes à feu (donations Delor, Messant, Chambaudie et Courteaud) et 3 outils (donation Delor) ont intégré les collections.

Ces donations s'inscrivent dans l'axe d'enrichissement défini dans le projet scientifique et culturel *Cité de l'accordéon et des patrimoines* (2019) et se justifient par leur intérêt historique au regard de la mémoire industrielle et ouvrière de la ville. Ces donations ont été validées par la Commission scientifique régionale d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine.

Il convient donc de mettre à jour l'inventaire et d'éditer une version papier arrêtée à la date du 31.12 2023, en trois volumes Armes à feu - Armes blanches - Accessoires.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'inventaire des collections du musée des Armes propriété de la Ville arrêté à la date du 31.12. 2023.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'inventaire des collections du Musée des Armes propriété de la Ville de Tulle.**

APPROUVE à l'unanimité

35-Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle (Archives Municipales) et Madame Francette VIGNERON dans le cadre de l'organisation d'un parcours de géocaching sur le thème de l'Affaire du Corbeau

Dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville de Tulle, le service des Archives municipales envisage de mettre en place un parcours de géocaching en direction de tous les publics sur le thème de l'Affaire Angèle Laval dite « le Corbeau de Tulle ». Dans ce cadre, la Ville de Tulle a décidé de solliciter Madame Francette Vigneron, auteure et spécialiste de l'affaire, pour la conception de ce parcours.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de l'intervention de Madame Francette Vigneron pendant le mois de février 2024 pour la conception du parcours de géocaching qui comprend la rédaction de l'intrigue, le choix des illustrations et la mise en ligne du parcours sur la plateforme de géocaching.

La Ville de Tulle prend à sa charge :

- les honoraires de Madame Francette VIGNERON pour un montant forfaitaire de 1500 €
- la mise à disposition d'un espace de travail pour Francette Vigneron dans la salle de lecture des Archives municipales avec mise à disposition sur place d'un ordinateur jusqu'au 1^{er} mars.

L'accès au parcours de l'Affaire Angèle Laval est prévue pour le printemps.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la convention régissant les conditions de l'intervention de Francette Vigneron.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Nous avons sollicité Madame Francette VIGNERON qui a eu l'occasion de, justement, raconter cette fameuse enquête au Tribunal et elle avait eu beaucoup de succès.

On s'est posé effectivement la question de savoir si ce n'était pas bien d'intégrer un parcours, comme elle avait eu l'occasion de déjà le faire. »

Madame Stéphanie PERRIER : « J'ai une question par rapport à ça. C'est quel site de géocaching ? Geocaching.com ? Terra Aventura ? »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « C'est Terra Aventura. »

Madame Stéphanie PERRIER : « C'est le géocaching initié par la Région. »

Je suis un peu surprise du montant parce que le géocaching est quelque chose de gratuit. J'ai, moi-même, fait sur Tulle un parcours sur les sept collines sur géocaching.com, avec un bonus : les sept puys. Dans le Puy des Vignottes, j'ai intégré, entre autres, « l'affaire du Corbeau » et Angèle LAVAL.

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Totalement ? »

Madame Stéphanie PERRIER : « J'en parle. Il n'y a pas que ça car je parle de tout un tas de choses. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Là, justement c'est autre chose. C'est-à-dire que c'est un parcours adresse par adresse. On va de lieu en lieu, de toutes les lettres qui ont été envoyées aux habitants ; cela permet de déambuler dans la Ville et, notamment, dans le quartier ancien et c'est aussi une mise en lumière de cette affaire. »

Je pense, pour l'avoir entendue et l'avoir suivie dans son parcours, que ça peut intéresser énormément de gens, que cela peut, à la limite, rejaillir sur des questions que l'on peut se poser à propos d'une affaire qui a eu lieu il y a un siècle mais aussi sur d'autres affaires qui pourraient avoir lieu.

C'est plus ludique, il me semble. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Je ne mets pas en question le principe puisque, moi aussi on déambule dans les rues, on découvre les quartiers. C'est le principe du géocaching. »

C'est un loisir qui est censé être gratuit et normalement les honneurs, ceux qui créent les caches, le font gratuitement.

J'ai, moi-même, mis à disposition de l'Office de Tourisme les sept parcours gratuitement.

C'est le montant qui est demandé qui me semble élevé. Cela va à l'encontre du principe du géocaching, à la base. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Dans la mesure où elle raconte l'histoire, adresse après adresse, je ne vois pas comment un non-spécialiste peut parler du même sujet avec la même ambition. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « CLOUZOT avait fait un film en 1943 qui était accompagné de la communication Allemande et alors, puisque c'était Tulle qui était en toile de fond, la première petite vignette était « Un charmant petit village Français. »

APPROUVE à l'unanimité

36-Demande de subvention à la subvention au Ministère des Armées au titre de la mémoire des conflits contemporains - Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives (DMCA) pour la réalisation des différentes actions liées aux commémorations des 80 ans des événements de juin 1944 à Tulle.

Le service des Archives municipales dans sa mission de valorisation des archives et de la mémoire de la collectivité porte et accompagne plusieurs actions culturelles et mémorielles, dans le cadre commémoration des 80 ans des événements qui ont marqué la ville de Tulle en juin 1944.

2024, est une année de commémoration des événements du 9 juin particulière, dans la mesure où il s'agit de la dernière grande commémoration en présence des derniers témoins de ce drame encore en vie.

Les commémorations des 80 ans des événements de juin 1944 sont considérées d'intérêt national.

A l'heure, où la guerre n'a jamais été aussi proche de nos frontières depuis 80 ans, il est important d'accorder une place importante à la mémoire des événements dramatique sui ont touché notre cité il y a 80 ans.

Ces actions sont les suivantes :

- Contribution au projet engagé par le collège Clemenceau de Tulle, de la Cité scolaire Limosin de Limoges et de deux collèges de Saint-Junien en Haute-Vienne, « 80 ans des massacres d'Oradour et Tulle, perpétuer la mémoire » : 5000 euros
- Contribution au projet engagé par l'école Turgot de Tulle, l'école de la Croix de Bar à Tulle et l'école de Clergoux en partenariat avec l'association Kaleis, « Rutabaga, chansons de 1939 à 1945 » : 4000 euros
- Organisation des cérémonies du 9 juin en lien avec le Comité des Martyrs et le Comité de Jumelage Tulle-Schorndorf : 10 000 euros
- Projet de parcours de la mémoire avec pose de pavé de la mémoire dans le quartier de Souilhac et pose plaques de porcelaines avec les photographies des événements des 9 et 10 juin 1944 sur le monument du Haut-Lieu de Cueille : 12 000 euros

Il est proposé de solliciter, pour cette opération qui s'élève à 31 000 euros, une subvention à hauteur de 25% du coût total de l'opération auprès de la Direction de la Mémoire, de la culture et des archives (DMCA), soit la somme de 7 750 euros

Il est demandé au Conseil municipal :

- - de solliciter une subvention auprès de la Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives (DMCA) pour la réalisation des actions concernant la commémoration des événements qui ont marqué la ville de Tulle en juin 1944.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je sais que c'est quelque chose qui a démarré il y a plusieurs mois au sein du Collège Clemenceau et qui, effectivement, a fait aller ses élèves à Oradour et à Limoges.

Les élèves d'Oradour et de Limoges sont venus à Tulle pour avoir conscience des évènements qui se sont produits.

Quand on a commencé à parler des 80 ans des commémorations, les projets sont arrivés de partout et je pense que c'est intéressant que les jeunes s'en emparent, que ce soient les écoliers ou que ce soient les collégiens, et je pense que c'est une bonne initiative. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Une petite anecdote.

Je me souviens, lors de la mandature de François HOLLANDE lorsqu'il venait sur le site du Haut Lieu de Cueille, d'une petite fille qui était derrière moi et qui devait avoir 9-10 ans et qui, à l'appel des noms des Martyrs, pleurait avec intensité.

Je me disais « qu'est ce qu'il faut produire à l'échelle familiale pour qu'il puisse y avoir encore, au niveau de la quatrième génération, une telle douleur ? »

Cette petite fille m'avait beaucoup marqué par ce traumatisme qui perdurait de génération en génération et qu'elle n'avait plus, à mon sens, à porter et qui était là inscrit dans sa trajectoire familiale et personnelle. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci pour ce témoignage.

Je pense que ça traverse plus que quatre générations quand il y a des drames comme ça dans une famille. »

APPROUVE à l'unanimité

37-Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la « Fédération Hiero Limoges » pour l'organisation d'une master class

Considérant que, dans le cadre de ses activités d'enseignement artistique spécialisé, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe des actions artistiques et pédagogiques en direction de ses élèves, en partenariat avec des artistes ou des ensembles constitués.

Considérant que le Conservatoire et la « Fédération Hiero Limoges » met à la disposition de la Ville de Tulle deux musiciens du groupe GREYBORN, Monsieur Théo JUDE et Monsieur Maxime CONAN pour assurer une master class auprès des élèves de Musiques actuelles du Conservatoire.

Considérant qu'il convient de définir les conditions de fonctionnement de ladite master class.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

- PÔLE RESSOURCES

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

38- Modification du tableau des effectifs

- Plusieurs agents faisant valoir leurs droits à la retraite dans le courant du 1^{er} semestre 2024 et afin d'anticiper leur remplacement, il convient de créer au 15 mars 2024 :
 - un poste d'adjoint d'animation,
 - un poste d'adjoint d'animation principal de deuxième classe et un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe,
 - un poste d'adjoint d'animation principal de première classe et un poste d'adjoint technique principal de première classe,

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif de deux agents. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE).

Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades des cadres d'emplois.

A la suite des jurys de recrutement et en fonction des grades détenus par les candidats recrutés, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

- Un agent faisant valoir une mutation et afin d'anticiper son remplacement, il convient de créer au 15 mars 2024 :
 - un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe,
 - un poste d'adjoint technique principal de première classe,

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif de d'un agent. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE). Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades des cadres d'emplois.

A la suite du jury de recrutement et en fonction du grade détenu par le candidat recruté, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

- Certains recrutements ayant désormais eu lieu, il convient de supprimer :
 - au 1^{er} mars 2024 :
 - un postes d'adjoint technique
 - deux postes d'adjoint technique principal de deuxième classe
 - au 1^{er} avril 2024 :
 - un poste d'adjoint administratif principal de première classe
- Un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de supprimer au 1^{er} mars 2024 un poste d'attaché territorial.
- Un agent bénéficiant d'une promotion interne au grade d'ingénieur, il convient :
 - de créer au 9 mars 2024 un poste d'ingénieur territorial.

APPROUVE à l'unanimité

39- Poste de manager de commerce - Actualisation du contrat du manager de commerce

Le dispositif Cœur de Ville s'adresse à des villes occupant des fonctions de centralité dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

La stratégie globale de redynamisation du centre-ville est articulée autour des enjeux de réhabilitation de l'habitat ancien et de renouvellement urbain, des équipements et services et du développement du commerce de proximité.

Par délibération du 14 février 2018, la Ville de Tulle a intégré le programme Action cœur de Ville.

La Ville travaille, dans le cadre de ce dispositif, avec Tulle Agglo à la revitalisation du territoire.

Par délibération du 18 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la convention cadre pluriannuelle relative à l'engagement de la ville dans le programme Action cœur de ville.

Cette convention comprend un volet relatif à la redynamisation du tissu économique et notamment des actions de revitalisation économique du centre-ville.

Dans ce contexte, la collectivité a recruté le 13 janvier 2021, dans le cadre d'un contrat de projet d'un an, un manager de commerce rattaché dans l'organigramme au responsable du pôle Aménagement et cadre de vie.

Ce contrat a été renouvelé à compter du 13 janvier 2022 pour une durée de 4 ans amenant à l'aboutissement du projet confié au manager de commerce.

La rémunération des agents statutaires de la fonction publique ayant été revalorisée, il convient de revoir la rémunération de l'agent contractuel. Ainsi, à compter du 1^{er} mars 2024, la rémunération de l'agent sera de 2633,15 euros bruts.

Il est ainsi demandé au conseil municipal :

- d'approuver la modification du contrat du manager de commerce,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat et à entreprendre les démarches s'y rapportant

APPROUVE à l'unanimité

40- « Action Cœur de Ville » - Actualisation du contrat du chef de projet « Action Cœur de Ville »

Par délibération du 14 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Tulle a confirmé la volonté de la commune d'intégrer le programme « Action Cœur de Ville », de participer avec Tulle Agglo aux travaux qui permettront de définir les contours du projet nécessaire à la revitalisation du territoire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant ce programme.

La réflexion à mener et la mise en œuvre du programme ont été confiées à un directeur de projet.

Il est précisé que la dépense afférente à ce poste est financée :

- pour partie par l'ANAH (50% du salaire net), le poste devant être confié à un agent contractuel.
- par la communauté d'agglomération (à raison de 15% du salaire brut).

Le conseil municipal, a, dans ce contexte, par délibération du 3 juillet 2018 décidé de recruter un chargé de mission (agent de catégorie A) dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une période de trois ans à compter du 20 août 2018, à temps complet.

Ce contrat a été renouvelé à compter du 20 août 2021 pour une durée de trois ans.

La rémunération des agents statutaires de la fonction publique ayant été revalorisée, il convient de revoir la rémunération de l'agent contractuel. Ainsi, à compter du 1^{er} mars 2024, la rémunération de l'agent sera de 3 142,73 euros bruts.

Il est ainsi demandé au conseil municipal :

- d'approuver la modification du contrat du chef de projet « Action Cœur de Ville »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat et à entreprendre les démarches s'y rapportant

APPROUVE à l'unanimité

41-Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive liant la Ville de Tulle et le Centre de Gestion

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs

employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

A cette fin, le centre de gestion de la Corrèze a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze-Dordogne (SPST 19-24).

A compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur. Il en résulte que la cotisation au SPST 19-24 est déterminée sur la base du per capita soit un montant forfaitaire annuel par agent suivi de 105,76 €.

La cotisation est appelée en début d'année et une facture de régularisation est émise en fin d'année.

Ainsi, le centre de gestion a remis à la collectivité une nouvelle convention valant pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027. Cette convention est jointe en annexe au présent rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Social Territorial lors de sa séance du 16 février 2024.

APPROUVE à l'unanimité

42- Participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire RISQUE PREVOYANCE - Adhésion de la Ville de Tulle à la Procédure de convention de participation portée par le Centre De Gestion 19

La réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

En ce sens, la participation de l'employeur perd son caractère facultatif pour **devenir obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.**

Il est à noter que le volet prévoyance a pour objet de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement a davantage précisé celle-ci ainsi que les garanties minimales de ladite protection. A cet égard, la participation obligatoire de l'employeur s'élève, *a minima*, à 20% d'un montant de référence de 35 euros (soit 7 euros brut mensuel) pour le volet prévoyance.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux a, en outre, abouti à des mesures plus protectrices pour les agents. Il prévoit une participation de l'employeur à hauteur de 50%, minimum, de la cotisation payée par les agents. L'accord impose la forme d'un contrat collectif auquel les agents auront l'obligation d'adhérer si l'employeur y souscrit et dont certaines garanties doivent prévoir un maintien, *a minima*, de 90% de la rémunération nette. Cette procédure comporte l'obligation de conclure un accord à l'issue d'une négociation collective locale.

En l'attente de transposition normative, il ressort de ces éléments que la participation de l'employeur peut intervenir soit :

- Par la mise en place d'une convention de participation, comportant une procédure de mise en concurrence gérée en autonomie par la collectivité territoriale.
- Par l'adhésion à une convention de participation proposée par leur Centre de Gestion.

Sur ce point, l'article L. 827-7 du Code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion doivent conclure, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation, dans le domaine de la prévoyance, en vue de souscrire un contrat collectif. Pour ce faire, une mutualisation avec les autres CDG de la Région pourra être envisagée. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Partant, dans l'objectif d'une meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour mener à bien la mise en concurrence dans le domaine de la prévoyance et pour, le cas échéant, réaliser la négociation collective locale.

Le montant de la participation versée aux agents sera précisé à la signature de la convention, après avis du comité social territorial et sera, *a minima*, celui prévu par les textes.

Il est précisé que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- **de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze prévoit de conclure ;**
- **de donner mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;**
- **d'autoriser, le cas échéant, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à négocier et conclure un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat ;**

- d'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire à déterminer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi qu'à approuver l'accord négocié ;
- de prendre acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de Gestion de la fonction publique de la Corrèze pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER

43-Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Collège N°1 « Elus et services » de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre de la Corrèze

Par courrier du 13 décembre 2023, l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre a indiqué à la collectivité que la durée du mandat des membres du Conseil départemental de l'ONaCVG auquel la Ville de Tulle est représentée, arrivait à son terme.

Aussi, afin de renouveler ce Conseil départemental et ses membres pour une nouvelle durée de quatre ans, L'ONaCVG a demandé à la collectivité de bien vouloir désigner la personne qui siègera au sein du collège N°1 « élus et services ».

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Patrick BROQUERIE en qualité de titulaire et Monsieur Jacques SPINDLER, en qualité de suppléant.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES : « Je vous remercie et vous donne rendez-vous pour le vote du budget le 8 avril prochain.

Je vous souhaite une bonne soirée. Merci de votre attention. »

Tulle, le 7 mars 2024

La séance est levée à 20h30



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE